Deuxième partie

UN PLURALISME MAL VÉCU (1919-1939)

Par Pierre Roger

CHAPITRE I

RÉFORMISTES ET RÉVOLUTIONNAIRES

L'ombre de la guerre plane sur ces vingt années, celle que l'on vient de subir comme celle qui menace à l'horizon. Ce contexte aura une influence décisive sur l'unité syndicale puisqu'à chaque extrémité de notre période c'est sur l'attitude face à la guerre qu'elle se brisera. Ces divorces prendront un caractère dramatique : c'est le temps d'un pluralisme syndical mal assumé, vécu comme un accident de l'histoire qu'il appartiendrait à la classe ouvrière de réparer.

Pour l'espérer ou la craindre, la construire ou la déchirer, les syndicalistes sont en effet obsédés durant ces deux décennies par l'unité organique. La CFTC, il est vrai, constitue l'exception dans cet air du temps syndical. Dès sa naissance fort discrète, elle plonge ses racines dans une autre France qu'ignore le mouvement ouvrier de l'époque, celle de couches moyennes plus ou moins déchues, puisant leurs références dans la morale du siècle précédent. Même lorsqu'elle tente de s'affranchir de cette encombrante naissance, la CFTC ne conçoit jamais l'unité sous l'angle organique. Cette originalité est constitutive de la particularité de notre période puisqu'elle va permettre d'opposer ouvertement à plusieurs reprises deux conceptions du syndicalisme. La première, alors largement dominante, défend le principe qu'à une seule classe ouvrière doit correspondre une seule organisation syndicale, la seconde justifiant par des différences d'approche idéologiques l'existence de plusieurs centrales.

Les empreintes profondes de la guerre

C'est un salariat exangue, endeuillé, meurtri que s'efforce de rassembler le syndicalisme. Plus d'un homme sur dix en âge de travailler a laissé la vie sur les champs de bataille, un homme sur dix est meurtri dans sa chair, invalide. Le recensement de 1921 dénombre 37 500 000 habitants, Alsace-Lorraine non comprise, contre 39 790 000 avant 1914. Les blessures de l'esprit ne peuvent donner lieu à bilan comptable mais elles sont profondes. Sur ce fond sanglant, un événement apporte l'espoir au coeur de nombreux ouvriers : la Révolution d'Octobre. Avec la guerre, ou plus exactement l'attitude face à la guerre, elle va pourtant constituer un ferment de division parmi les travailleurs.

L'économie sort anémiée de l'épreuve mais transformée par l'industrie de guerre. La reconstruction est rapide. Les années 1920 sont des années d'expansion. Les industries nouvelles, comme la métallurgie, la chimie connaissent une forte croissance alors que le poids relatif des plus traditionnelles régresse (c'est le cas du textile, de l'habillement, des cuirs et peaux). Cette évolution se répercute évidemment sur le salariat : le nombre des ouvriers augmente sensiblement (ils sont 6 926 000 en 1931). Ils sont surtout très différents des ouvriers d'avant-guerre : la métallurgie représente les plus gros bataillons des nouveaux salariés, que l'on trouve également dans les travaux publics et le bâtiment, dans les mines, le textile. Le mouvement de concentration, la standardisation, même si elle demeure limitée, modifient la structure et le comportement de la classe ouvrière : Renault devient un véritable monstre regroupant 25 000 salariés contre 4 000 avant-guerre ; Citroën est dans la même trace.

Amorcée avant-guerre, la mutation de l'ouvrier de métier vers l'ouvrier d'industrie s'accélère. Le taylorisme grossit les rangs des manoeuvres spécialisés (les futurs OS) tandis que les ouvriers professionnels, tourneurs, ajusteurs, mécaniciens croissent rapidement. Cet incontestable mouvement de concentration ne comble pourtant pas le retard industriel de la France qui demeure un pays de petite et moyenne production : malgré une régression continue, les établissements de moins de 200 salariés demeurent très largement majoritaires en 1931. D'autre part, ce n'est qu'à cette date que la population urbaine rattrape

et dépasse la population rurale (communes de moins de 2 000 habitants en agglomération).

Au lendemain de la guerre, les femmes sont renvoyées dans leurs foyers : en 1921, leur taux d'activité des femmes revient au niveau de 1911, le nombre d'ouvrières régresse même dans la période passant de 27,8 % en 1921 à 26,3 % en 1931. Même si la démobilisation entraîne une période de chômage, la rigidité des structures agricoles ne permet pas de libérer suffisamment de bras pour l'industrie : il faut faire appel à une main-d'oeuvre immigrée importante. Si la classe ouvrière demeure très largement majoritaire, l'expansion accroît également les sphères financière et commerciale qui n'échappent pas au phénomène de concentration. Les employés et les cadres, encore indifférenciés dans les recensements, passent de 2 808 000 en 1921 à 3 174 000 en 1931, la part des femmes progressant sensiblement dans ces catégories tout en demeurant très minoritaire. Il s'agit pourtant encore de deux mondes fort différents : l'origine sociale, la culture, les aspirations, beaucoup de choses séparent alors ouvriers et employés.

Cette période d'expansion s'accompagne d'une situation monétaire désastreuse synonyme de vie chère. Comme d'autre part la croissance est due pour l'essentiel à l'élévation de la productivité, le sentiment d'injustice devant la perte constante de pouvoir d'achat est particulièrement fort parmi les salariés. La baisse du pouvoir d'achat et l'aggravation des conditions de travail due à *l'organisation scientifique du travail* entraînant déqualification, parcellisation des tâches et intensification du travail, expliquent la nature des revendications : augmentations de salaire, diminution du temps de travail (la loi des huit heures que Clemenceau a dû concéder en mars 1919 pour tenter d'enrayer le mouvement social, n'est en fait pas appliquée), luttes contre la *rationalisation industrielle.*

Quel est l'état d'esprit dans cette France des lendemains de la grande saignée ? En 1919, le nombre de syndiqués a fortement progressé, triplant par rapport à 1914. Les tentatives révolutionnaires dans plusieurs pays d'Europe alimentent dans les rangs ouvriers l'idée que les jours de la domination bourgeoise sont comptés.

Les luttes nombreuses de l'année 1919 sont portées par cet état d'esprit.

De très sérieux indices pourtant viennent relativiser la réalité d'une situation révolutionnaire dont l'idée sera entretenue des années durant par une partie du mouvement syndical : les organisations d'anciens combattants d'inspiration réactionnaire et nationaliste regroupent des centaines de milliers d'adhérents. Le 14 juillet, Clemenceau organise un défilé de la victoire qui connaît un succès retentissant ; enfin le 16 novembre 1919, le Bloc national gagne haut la main les élections législatives formant la chambre *bleu horizon*. Une écrasante majorité de droite domine l'Assemblée, les socialistes subissent un sérieux échec. Le Cartel des Gauches qui le supplantera cinq ans plus tard, n'est guère révolutionnaire malgré l'appui de la SFIO. Il est si peu soudé d'ailleurs qu'il laissera Poincaré et le Bloc national revenir au pouvoir à mi-temps de la législature.

Entre un patronat rétrograde peu enclin aux concessions (qui s'organise en 1919 avec la création de la CGPF[1] et un pouvoir politique fortement ancré à droite, exception faite de la peu glorieuse parenthèse du Cartel des Gauches, la résistance aux luttes sociales est forte. Si l'année 1919 enregistre de nombreux succès, 1920 qui voit l'apogée de la participation aux grèves est aussi celle de leur retentissant échec. Dans les années qui suivent le nombre de grèves aussi bien que leur succès régressent.

Cette évolution est d'abord liée à l'intransigeance patronale et gouvernementale, à la répression qui s'abat sur les militants (les dirigeants de la CGTU feront de fréquents séjours à la Santé) mais également aux conceptions syndicales qui ne favorisent pas toujours la défense concrète des problèmes quotidiens des salariés.

Le contexte est enfin marqué par une situation internationale qui n'a pas répondu aux attentes des révolutionnaires : toutes les insurrections européennes ont échoué. Seule tient la Révolution russe harcelée par les interventions étrangères auxquelles participe la France (qui finira par reconnaître le gouvernement des soviets en octobre 1924), minée par la guerre civile dont elle viendra enfin à bout en 1925. C'est une politique allemande de la France désastreuse, celle de la formule

---

1. Confédération Générale du Patronat Français. Sur l'organisation du patronat, on pourra se référer avec profit à l'ouvrage de Jean Magniadas. *Le patronat*, Ed. Messidor, 1991.

fameuse du ministre des Finances de Clemenceau *l'Allemagne paiera* résumant assez bien le traité de Versailles, celle qui conduit à l'occupation de la Ruhr en 1923, celle qui favorisera par ses retombées sociales la démagogie populiste et la montée du nazisme.

Tel est le paysage à grands traits tracés à seule fin d'éclairer le rapport de forces dans lequel se situe le mouvement syndical de l'époque.

Les deux grands courants

L'existence des courants au sein de la CGT n'est pas une nouveauté. Ils en sont même partie constituante puisque ce sont eux, en se rejoignant en 1895 qui ont créé la CGT. Ils font partie de sa culture et sont appréciés comme un élément indispensable de la démocratie. Ce mode de vie survivra longtemps y compris dans la CGTU.

Pourtant les courants qui se regroupent en 1918-1919, n'ont plus rien à voir avec ceux d'avant-guerre. Se laisser abuser par les labels conduirait tout droit au contresens. Majoritaires comme minoritaires, les militants en vue de la CGT de 1919 étaient des syndicalistes révolutionnaires en 1914 : Jouhaux s'opposait aux conceptions de Keufer dans la Fédération du livre du début du siècle. Même si un mouvement se dessine à partir de 1908, il existe peu de continuité entre le réformisme du début du siècle et celui des majoritaires de 1919. Quant au courant révolutionnaire, s'il compte des *syndicalistes purs*, comme on les désignera en 1921, qui s'accrochent au passé comme si les quatre années écoulées n'avaient pas bouleversé le monde, le plus grand nombre de ceux qui le composent regardent avec espoir vers l'Oural et sont prêts à suivre l'exemple enthousiasmant des bolchéviques. Il n'y a donc pas plus de continuité doctrinale de ce côté-là. Leurs références théoriques demeurent encore des plus vagues. Ceux qui créeront bientôt la CGTU sont ni plus ni moins teintés de marxisme que l'ensemble des dirigeants syndicaux, majoritaires compris. Les minoritaires les plus en vue, Monmousseau, Monatte, Sémard sont extrêmement réservés à l'égard des partis politiques (aile gauche de la SFIO puis SFIC comprise). Les liaisons mêmes qui se sont créées durant la guerre se modifient :

des opposants à l'union sacrée passent dans le camp de la majorité et se montrent très actifs dans l'élaboration de sa doctrine.

Sur quoi achoppent donc les deux courants ? Tout simplement sur les méthodes permettant de transformer la société. Réformistes comme révolutionnaires se réclament de la Charte d'Amiens même si son orthodoxie se trouve quelque peu malmenée de part et d'autre. Les uns et les autres se prononcent pour *l'abolition du salariat et du patronat*, mais ne croient plus, sauf pour une minorité de la minorité, au mot d'ordre *la mine aux mineurs*. Ils divergent tant sur les moyens que sur l'échéance. Pour les minoritaires, la situation est révolutionnaire, l'action la plus urgente est celle qui se donne pour objectif le renversement de la bourgeoisie. Tout compromis, même avantageux pour les salariés, est à bannir dans la mesure où il permet l'adaptation et la survie du capitalisme. Ils passeront rapidement de la prise de responsabilité économique par les travailleurs sous la conduite du syndicat en organisant la grève générale, à la prise du pouvoir d'Etat, grâce à un parti ouvrier, soit un double accroc aux principes d'Amiens : la reconnaissance d'un Etat révolutionnaire et celle du rôle des partis politiques.

Les majoritaires ont fait leurs classes durant la guerre en pratiquant la politique de la présence. Il s'agissait à leurs yeux, tout du moins au début, de s'adapter à une situation exceptionnelle en préservant les droits des ouvriers. Aux lendemains de la guerre, cette pratique est théorisée et prend un caractère doctrinal. Léon Jouhaux s'attache à de multiples reprises et notamment au Comité confédéral national de juillet 1919 à en définir le fondement :

> « *La révolution, est-ce l'acte catastrophique qui détermine l'écroulement d'un système ? Ou est-ce au contraire le long processus d'évolution qui, peu à peu, pénètre ce système, l'action qui a sapé un régime et qui, dans le sein même de ce régime, a constitué l'organisme nouveau ? C'est là qu'est la Révolution pour les révolutionnaires conscients, et cela n'a jamais été autre chose.* »

Pour les majoritaires, la bourgeoisie tient solidement les rênes du pouvoir économique et politique, ils ne croient pas la situation révolutionnaire. Le rapport de forces rendant fort improbable le grand chambardement, ils estiment possible d'imposer des changements pro-

gressifs qui, finalement, auront raison de la domination bourgeoise. Sans doute au fil des ans l'échéance va-t-elle reculer jusqu'à se perdre à l'infini, sans doute l'ampleur des compromis va-t-elle parfois obturer complètement l'objectif. Il reste que cette position ne peut être sommairement assimilable à la collaboration de classe, même si la politique de la présence conjuguée à une réticence devant l'action vaut aux réformistes cette accusation de la part des minoritaires.

Les deux courants ajusteront leurs conceptions à l'épreuve de la réalité, mais l'essentiel est en place et servira encore de repère dans les années 1950.

Les controverses entre historiens sur les causes et les responsabilités de la scission sont sans fin. Pour les uns, l'attitude de la direction confédérale durant la guerre prédomine, pour d'autres c'est la question de l'affiliation internationale ou encore l'échec des grèves de 1920 et le désaccord sur la tactique des luttes qui précipite la rupture. La controverse est moins vive quant à la responsabilité directe de la scission. Après les grèves de 1920 la chute des effectifs est sérieuse, particulièrement parmi les majoritaires. Leur propension de plus en plus poussée à la compromission éveille la méfiance parmi les ouvriers. Les réformistes n'ont dû de se maintenir à la direction confédérale qu'au ralliement de Merrheim et Dumoulin[2] bénéficiant d'une incontestable autorité dans le mouvement. Malgré un mode de représentation qui la favorise, la majorité s'érode de congrès en congrès. Les minoritaires représentent 20,1 % des voix en 1918, 28,2 % en 1919, 29,3 % en 1920, 44,8 % en 1921. « *Si les minoritaires continuent leur action dans les mêmes conditions* écrit Georges Lefranc pourtant peu suspect de parti pris contre le courant réformiste *ils semblent assurés d'emporter la majorité au Congrès* suivant. »[3] Pour empêcher le renversement de courant au

---

2. Alphonse Merrheim, secrétaire de la Fédération des métaux au début des années 1920. D'abord *syndicaliste-révolutionnaire*, fondateur avec Monatte de la *Vie Ouvrière*. Farouche opposant à l'Union sacrée, il se rallie à la majorité au Congrès de Juillet 1918 alors qu'il était un des dirigeants les plus prestigieux de la minorité.

Georges Dumoulin, secrétaire d'un syndicat de mineurs du Nord, devient trésorier adjoint de la CGT en 1910. Proche de Monatte, il est d'abord *minoritaire de guerre*. Son ralliement à la majorité, amorcé au Congrès de juillet 1918 où il devient secrétaire confédéral adjoint, est consommé au Congrès de Lyon en 1919. Il sombrera dans la collaboration durant l'Occupation.

3. Georges Lefranc, *Le mouvement syndical sous la IIIe République*, Payot, 1957.

prochain Congrès, on en avance la date de six mois. Il se tient à Lille en juillet 1921. Les réformistes s'appuieront sur l'existence des CSR (Comités Syndicaux Révolutionnaires) qu'ils déclareront illégaux. Ceux-ci ont été créés en 1919 à l'instigation de Marie Guillot et de la Fédération de l'enseignement, très *anarchisante*, mais dirigés par Monatte et Monmousseau. Ils réunissent les révolutionnaires en marge du syndicat (au moins théoriquement) s'inspirant d'une pratique fréquente et somme toute banale dans la CGT des courants. Une interprétation quelque peu tendancieuse de la motion adoptée à Lille multiplie les exclusions de syndicats minoritaires. Devant le risque de dilution, ceux-ci sont contraints de convoquer un Congrès à Paris, salle de la Grange-aux-Belles, du 22 au 24 décembre 1921 : les positions sont partagées sur l'attitude à prendre, entre rupture rendue inévitable et tentatives de ressouder la CGT. La motion finale votée à l'unanimité exige la tenue d'un Congrès extraordinaire dans les six mois ; si celui-ci n'est pas décidé avant le 31 janvier, les minoritaires le convoqueront. La Commission administrative de la CGT réunie le 27 décembre entérine la scission. Les manoeuvres des réformistes visaient à conserver non seulement les locaux mais l'autorité morale de la *vieille CGT* tout en faisant porter la responsabilité de la scission aux minoritaires. Si l'on s'en tient à l'aspect le plus purement tactique, les minoritaires, espérant conquérir la majorité avaient intérêt à l'unité, les majoritaires poussaient à la scission pour ne pas la perdre. Chacun a donc joué sa partition au mieux de ses intérêts.

Telles sont les péripéties de la scission qui sanctionne de manière brutale une réalité largement pré-existante : la présence d'un fossé qui ne cesse de s'approfondir entre les références idéologiques, les conceptions et les pratiques des deux courants. C'est si vrai d'ailleurs que la question de l'unité apparaît comme un leitmotiv tout au long des Congrès et réunions du Comité confédéral national durant ces trois années de cohabitation d'après-guerre, avec autant de force sans doute que se manifestent les oppositions doctrinales. Les deux courants co-existent, chacun approfondissant ses orientations sans le moindre souci d'intégrer des éléments d'analyse du courant adverse.

Gaston Monmousseau, dès 1919 au Congrès de Lyon déclare :

« Quels que soient, entendez-vous, le programme et les méthodes qui sortiront de ce Congrès, sachez qu'à tort ou à raison, mais pensant avoir raison, les militants minoritaires, se basant sur ce qu'ils pensent être la vérité, marcheront toujours et pousseront toujours le syndicalisme sur sa voie. »

Les deux courants vont s'opposer et se paralyser au sein de la CGT au cours de ces trois années : obsédés par l'unité de la classe ouvrière, ils sont contraints de s'enfermer dans une position unique alors qu'ils sont en désaccord sur la conduite des luttes : chacun se trouve dans l'impossibilité d'adopter des positions qui lui soient propres et plus encore de travailler à une réelle unité d'action. Prenant son autonomie dans les conditions dramatiques de la déchirure, chaque courant acquerra rapidement une cohérence beaucoup plus grande dans sa stratégie et sa pratique. La lecture des Congrès est tout à fait symptomatique de cette évolution : jusqu'en 1921, ils sont monopolisés par les affrontements de tendances. A partir de 1922, la CGT réformiste disposant déjà de l'essentiel de son *appareil théorique,* trouve immédiatement son équilibre malgré une minorité de syndicalistes révolutionnaires ou d'anarchistes peu gênante. La CGTU devra attendre de laminer le courant anarchiste en 1925 pour sortir des débats stérilisants et s'attacher à parfaire sa doctrine. Cela tend-il à prouver que le pluralisme syndical est inéluctable ? Il n'est évidemment pas dans notre propos de convoquer l'histoire en la contraignant à émettre des jugements aussi péremptoires, peu probants d'ailleurs dans la période contemporaine . Ce qui est certain, c'est que dans un syndicalisme aussi imprégné d'idéologie que l'est le syndicalisme français, le pluralisme structure des oppositions radicales sur des options de société essentielles. Tant que ces grandes options sont représentatives de courants de pensée parcourant effectivement le salariat, le pluralisme les reflète dans le mouvement syndical, chacun s'efforçant en retour, de convaincre les salariés du bien-fondé de ses orientations. Si, partant de la structuration des courants dans les années 1920, on se projette dans les périodes ultérieures, on s'aperçoit que ces courants perdurent et traversent les aléas de l'histoire avec une belle continuité, y compris dans les courts moments d'unité organique, aussi longtemps que leurs modèles conservent une validité.

Le troisième courant

Pour modeste qu'il soit à l'époque, le troisième courant n'en inaugure pas moins le pluralisme, à un niveau confédéral : la CFTC qui ouvre son Congrès constitutif des 1[er] et 2 novembre 1919 par une messe, se réclame de la collaboration de classe, ou plus exactement rejette la lutte de classe et la notion même de classe. Evoquant la nécessité de transformations, elle précise à l'article 1 de ses statuts, vouloir les réaliser « *non par la lutte des classes, mais par l'éducation et la collaboration des éléments producteurs, réunis dans des groupes distincts reliés par des organismes mixtes où l'indépendance et les droits de chacun d'eux seront respectés* ».

Rejetant la référence explicite au catholicisme dans son appellation après de longs débats, au profit du terme plus large de *chrétien*, la CFTC s'appuie cependant dans ses statuts sur la doctrine sociale de l'Eglise consignée dans l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII en 1891.

Sans procéder à une analyse détaillée du texte pontifical sur la condition des ouvriers, il convient d'en souligner quelques points forts que l'on retrouvera comme des constantes dans les prises de position de la CFTC au cours de ces années : le mal social est un mal moral précise-t-il ; pour la CFTC la référence à la morale sera une constante. L'Encyclique déplore la disparition des anciennes corporations ; la CFTC sera longtemps tentée par cette forme d'organisation archaïque (tout en condamnant les syndicats fascistes de Mussolini). Léon XIII affirme l'inviolabilité de la propriété privée et condamne sans appel le socialisme ; la CFTC sera violemment anti-révolutionnaire. Enfin, *Rerum Novarum* en appelle à la nécessité de *resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une et l'autre par les liens d'une véritable amitié* ; la CFTC cherchera avec persévérance le compromis, l'entente pour régler les conflits sociaux. Il faut ici bien s'entendre, la CFTC ne nie pas les conflits dus à des abus de pouvoirs patronaux. Si elle compte sur les vertus chrétiennes de l'employeur pour parvenir à ses fins, elle peut se montrer extrêmement pugnace dans ce domaine. Le litige qui l'oppose cinq années durant au Consortium du textile de Roubaix est caractéristique à cet égard : pour le Consortium, syndicalisme et morale chrétienne sont antinomiques. L'Eglise tranchera en définitive en faveur

de la CFTC en 1929. La victoire est de poids, les hostilités ayant été très vives et publiques. On ne peut donc absolument pas confondre l'attitude de la CFTC s'appuyant sur une idéologie, sur une conception globale de la société et celle de syndicats jaunes purement et simplement soumis aux intérêts patronaux. Bien entendu, ce pacifisme de classe lui laisse une marge de manoeuvre infime dans une période où le patronat ne s'embarrasse ni d'état d'âme ni d'analyse subtile dans ses rapports avec les salariés.

Au-delà des aspects de doctrine, les conditions de naissance de la CFTC méritent l'attention. Comme ses deux rivaux, le courant chrétien est très marqué par la guerre et la révolution de 1917. Les fondateurs de la CFTC sont nationalistes. Ces promoteurs de *l'Ame Française,* journal concurrent de *l'Action Française* jugé d'inspiration trop païenne, sont violemment antibolchéviques. A sa création, la CFTC se veut un rempart anti-révolutionnaire contre le syndicalisme de lutte de classe représenté par la CGT.

Les causes de cette naissance sont également d'un autre ordre : la tradition ouvrière du syndicalisme demeure parfaitement ancrée malgré les changements qui commencent à se dessiner dans le salariat. Issue d'une classe ouvrière qui se superpose pratiquement au salariat à son origine, la CGT manque de contact avec les autres catégories, à l'exception de l'enseignement. Tout ce qui gravite autour du patron lui est assimilé quels que soient la nature du travail et le montant de la rémunération. Les employés des banques, des compagnies d'assurances, du commerce connaissent déjà une assez forte concentration. Prolétaires de la finance et du calicot, ils n'en sont pas moins d'un autre milieu, lié à la petite bourgeoisie. Il existe certes une chambre syndicale des employés depuis 1869 et une Fédération des employés dès 1893 qui adhèrera à la CGT lors de sa constitution. Mais ses modes d'action, très calqués sur la tradition ouvrière ne permettent pas une pénétration très importante dans ces milieux. La CGT jusqu'en 1921, puis ses deux branches à partir de 1922, resteront fortement ancrées sur le modèle ouvrier, lors même que les enseignants, les fonctionnaires, les *salariés à statut* (dont bon nombre d'ouvriers il est vrai) occuperont une place importante dans leurs rangs.

Le syndicalisme chrétien investira d'autant mieux ce champ en friche qu'un anti-cléricalisme militant alimenté par un patronat catholique particulièrement réactionnaire, sévit dans les organisations ouvrières. La CFTC est née du *Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie* (SECI) créé en 1887 dans les bureaux de l'union patronale du commerce sous l'égide de la *congrégation des frères des écoles chrétiennes*. Débuts forts modestes de dix-huit jeunes gens bien pensant armés de leur seul prosélytisme mais qui se dégagent très vite des velléités de création d'un syndicalisme mixte (patrons-salariés).

En 1913, se crée autour du *Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie*, la *Fédération Nationale des Employés* forte de quelque 13 000 adhérents. C'est encore autour du SECI que se créera la CFTC. Ses dirigeants, Jules Zirnheld et Gaston Tessier étaient également ceux du SECI. L'hégémonie des employés est écrasante. Lorsqu'elle est portée sur les fonds baptismaux, la CFTC ne dépasse pas les 100 000 adhérents, (la CGT en a plus d'un million), elle est très peu présente en milieu ouvrier et ses forces se répartissent en quelques rares points sur la carte de France.

Quels sont dans cette période les obstacles essentiels à l'unité ? Contrairement à d'autres expériences où le pragmatisme domine comme en Angleterre, le syndicalisme français est fortement marqué par ses prises de position idéologiques. C'est sur ce terrain que vont se situer les divergences entraînant des conséquences concrètes sur les conceptions de l'action et de l'organisation.

La manière d'aborder l'unité d'action et l'unité syndicale va donc se trouver directement dépendante d'options de société. On peut difficilement comprendre les péripéties de l'unité au cours de ces années sans tenter d'analyser ce qui les fondent, c'est-à-dire les oppositions fondamentales sur des choix de société.

Les années 1920 sont certes lointaines, semées d'erreurs et d'échecs du mouvement ouvrier en général et du syndicalisme en particulier. C'est dans cette période pourtant, répétons-le, que se forgeront des concepts qui pour la plupart constitueront les corps de doctrine sur lesquels s'appuieront et s'opposeront les courants syndicaux dans des décennies suivantes. D'autres subiront par contre des revirements ou des adaptations au cours de l'histoire.

Les syndicalistes d'alors se séparent sur des questions essentielles comme les notions de solidarité nationale et internationale, le rapport à l'Etat et au domaine politique, la conception même de l'action et de l'organisation syndicale.

L'examen de ces conceptions différentes, surmontées pendant de brèves périodes permet de comprendre des attitudes, des comportements qui aujourd'hui encore marquent l'activité des différentes organisations syndicales, et en tout cas leur comportement durant les trois décennies suivantes.

Les luttes de la période du Front populaire, leurs objectifs, leurs méthodes, leurs résultats comme les retombées de l'action syndicale de l'occupation et de la Libération doivent quelque chose à ce qui s'est élaboré durant des années 1920. Nous essaierons donc de dégager l'apport de différents courants de ce temps dans le devenir du syndicalisme et de percevoir les éléments qui, ferments de division à une époque, ont pu se transformer en convergences, en bien commun, en enrichissement réciproque.

CHAPITRE II

SOLIDARITÉ NATIONALE OU INTERNATIONALE ?

Durant la guerre, les syndicalistes s'opposaient plus au moins spontanément sur un point qui prendra, dans les années suivantes, un caractère doctrinal : faut-il privilégier l'intérêt national en essayant d'en obtenir la meilleure part possible pour la classe ouvrière ? Faut-il au contraire ne concevoir l'avenir des travailleurs salariés qu'en opposition avec les autres couches sociales et s'appuyer sur la solidarité ouvrière internationale ?

Le courant réformiste opte délibérément pour la première orientation qu'il met en forme dès la fin 1918 et va peaufiner tout au long des années 1920. Les révolutionnaires ont fait leur choix dès 1914, mais se voient confortés dans leur engagement par la victoire des ouvriers russes en 1917.

Réformer la nation

Le rapport de la classe ouvrière et de ses organisations à la nation a toujours été très passionnel, alternant attirance et rejet. Les conditions de l'apparition en France d'une conscience nationale au cours d'une des périodes les plus progressistes de son histoire explique sa véhémence : lorsque la bourgeoisie s'empare du pouvoir économique, politique,

culturel au cours de la Révolution française, elle doit s'allier aux couches populaires dans une lutte de classe intense.

Le caractère progressiste du concept de nation va se ternir aux yeux de la classe ouvrière au fur et à mesure de son émergence à partir d'un *peuple* indifférencié et de la prise de conscience d'elle-même. Les violents coups de boutoir qui vont l'opposer à la bourgeoisie au cours du XIXe siècle, de la révolte des canuts en 1831 à la répression de la Commune en passant par le soulèvement de 1848, vont précipiter le divorce. La nation se transformera alors en référence trompeuse propre à masquer les antagonismes de classe. Les ouvriers français et leurs organisations s'en détourneront pour chercher de nouvelles solidarités dans l'internationalisme. Ils s'en éloigneront d'autant plus que l'idéal national engendrera le peu glorieux avatar du nationalisme exploité à la fin du siècle par la droite la plus extrêmiste incarnée par les Mac-Mahon et autre Boulanger[1].

La guerre fait tout basculer, entraînant l'immense majorité du peuple dans la dérive de l'union sacrée. Si la classe ouvrière fournit avec la paysannerie les plus gros contingents de chair à canon, elle alimente en outre les champs de bataille en armement. Dans une économie toute entière tournée vers la production de guerre, la bourgeoisie n'est pas très encline à desserrer l'étau salarial ; elle espère par contre lier les responsables syndicaux par des promesses payables au lendemain du conflit. Jouhaux et les dirigeants de la CGT ont cru aux engagements de Clemenceau. La guerre finie, ils entendent toucher les dividendes de leur engagement. Ils le croient d'autant plus que le pays a besoin de l'effort national pour se reconstruire.

La paix revenue, le patronat et les responsables de l'Etat n'entendent pas partager une once de pouvoir avec les producteurs ni dans l'usine, ni dans la société ce qui ne semble pas décourager autrement les dirigeants de la CGT qui élaborent programmes et propositions divers sans appeler pour autant les salariés à les défendre.

---

1. Mac Mahon, maréchal massacreur des communards. Chef de l'exécutif après Thiers, il échoue dans une tentative de coup d'Etat qui l'oppose à l'Assemblée nationale en 1879. Le général Boulanger, ministre de la Guerre en 1887, constitue un mouvement nationaliste. Bénéficiant d'une incontestable popularité, constamment tenté par le coup d'Etat mais toujours hésitant, il finit par être inculpé de complot en 1889.

Malgré leur stérilité immédiate, il est intéressant d'examiner ces propositions et de s'interroger sur leur apport au patrimoine syndical français.

Au sortir même de la guerre en décembre 1918, le Comité confédéral national de la CGT auquel ne participe aucun minoritaire, adopte un *programme minimum* où se côtoient revendications sociales (les 8 heures, le salaire minimum) et économiques. Ces dernières, de caractère structurel, relèvent de deux préoccupations essentielles : l'une prône *le retour à la nation des richesses naturelles du pays qui sont encore entre les mains du capital,* selon la formule d'un participant au Comité confédéral national ; l'autre tend à exiger pour la classe ouvrière la place qui lui revient dans la nation par la prise de responsabilités dans le choix des grandes orientations. C'est de cette revendication d'appartenance pleine et entière à la nation que relève la proposition de conseils économiques national et régionaux, même si cette demande revêt alors un caractère très conjoncturel puisqu'elle est liée à la démobilisation.

La nationalisation est au centre du dispositif et en constitue l'élément le plus novateur. Ce n'est encore que l'esquisse de ce qui deviendra peu après la *nationalisation industrialisée* appuyée sur une gestion tripartite par les représentants des salariés, des usagers et des pouvoirs publics. A cette époque la responsabilité de la gestion des entreprises revenant à la nation n'est pas encore très précise. Le programme minimum de 1918 parle de *monopole d'Etat* en même temps que de *gestion autonome mais contrôlée* par des organes collectifs constitués de producteurs et de consommateurs.

Défendant le programme minimum au Congrès de Lyon en septembre 1919, Jouhaux continue de se référer aux principes du syndicalisme révolutionnaire. Il dit en substance aux minoritaires : *« vous travaillez à la révolution politique, je ne vous condamne pas, moi je travaille à la révolution économique ».* Ce n'est qu'au début des années 1921, apparemment sous l'influence du socialiste autrichien Otto Bauer dont les études ont été traduites et publiées par l'Humanité en 1919, que le projet de nationalisation prend sa forme définitive. Les dirigeants confédéraux insistent souvent dans cette période sur le fait qu'on ne saurait confondre nationalisation et étatisation. Le programme minimum de 1921 insiste :

« La Confédération Générale du Travail n'entend pas confier à la gestion directe de l'Etat les entreprises dont elle réclame le retour à la collectivité ; elle conçoit leur mise en œuvre sous la forme d'un régime nouveau, celui de la nationalisation industrialisée qui, associant les représentants de la collectivité des consommateurs et des producteurs dans cette gestion, assure le respect de l'intérêt général et le développement des entreprises. »

La revendication ne sera longtemps portée que par le seul courant réformiste de la CGT, la SFIO, hormis une aile droite très minoritaire, demeurant réticente. Dès le Congrès de Lyon, en tout cas, la CGT revendique la nationalisation des transports terrestres et maritimes, des usines, de la houille blanche, des grands organismes de crédit. Selon ses promoteurs, les dispositions du programme minimum devaient faire l'objet de lois adoptées par le parlement.

Déçue dans ses espérances la majorité réformiste met elle-même en place un Conseil Economique du Travail qui tiendra ses premières assises en janvier 1920 avec des représentants de la CGT, de la Fédération des fonctionnaires qui est encore autonome, de l'USTICA (*l'union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture* qui est en fait plus une association qu'un syndicat) et de la Fédération nationale des coopératives. Dans l'esprit des dirigeants réformistes, le Conseil économique, enfin voté par le Cartel des gauches en 1925, est tout autant un instrument d'apprentissage pour les militants qu'un moyen d'intervention (il n'aura jamais qu'un rôle consultatif).

Ignorée par les responsables politiques, boudée par les salariés, la revendication de nationalisation renaîtra dans les années 1930 avec le courant planiste, après une décennie de mise en sommeil. Le mouvement planiste, très technocratique, est issu des thèses développées par Henri de Man, syndicaliste et membre du Parti ouvrier belge qui adopte sous son impulsion un Plan du travail en 1933. L'idée du plan est conçue comme une réponse à la crise partie des Etats-Unis en 1929 et qui secoue l'Europe au début des années 1930. Selon ses auteurs il s'agit de dépasser les obstacles auxquels se sont trouvés confrontés aussi bien réformistes que révolutionnaires. Le plan propose en quelque sorte une

troisième voie s'appuyant sur la distinction entre *réformes de structures* et *réformes de répartition*, les secondes ne pouvant être obtenues que par la mise en oeuvre des premières. La réforme de structure essentielle consiste à promouvoir une économie mixte, représentant une sorte d'étape vers une société socialiste. Il y a dans ce mouvement tout à la fois une volonté de réconcilier réforme et révolution et une tentative d'apporter une réponse aux graves problèmes du moment. La CGT s'inspirera du plan de Man dont elle retiendra essentiellement l'idée de la nationalisation des secteurs clefs de l'économie, revivifiant dans un tout autre contexte les programmes de 1918 et 1921 : le Plan du travail adopté par un Comité confédéral national d'octobre 1934 s'inscrira sous une forme remaniée dans les textes préparatoires au Congrès d'unification de 1936.

Lutte de classes et internationalisme

L'attitude des révolutionnaires se situe exactement aux antipodes : ils sont d'une hostilité résolue à toute intégration de la classe ouvrière dans la nation.

Au Congrès de Lyon, Monmousseau, qui dit-il, ne veut pas accabler le Bureau confédéral pour son attitude durant la guerre, lui reproche de poursuivre, la paix revenue, la même politique de collaboration. Il renforce sa critique durant les deux années de cohabitation : *« On a laissé de côté »* dit-il à Lille en 1921, *« l'intérêt de classe pour le fondre dans l'intérêt national »*.

Pour les révolutionnaires, quelle que soit leur tendance, la nationalisation relève au mieux de l'utopie, au pire de la volonté de replâtrage du système capitaliste. Qu'ils soient communistes, syndicalistes révolutionnaires ou anarchistes, partisans de la prise de contrôle économique de la production par les producteurs eux-mêmes, ou de la dictature du prolétariat, la référence à l'intérêt national leur paraît tourner le dos à la lutte de classes.

Il faudra attendre 1938-1939 pour que le courant révolutionnaire s'empare des nationalisations et le rapport de forces de la Libération pour qu'elles se mettent, au moins partiellement, en oeuvre. Contraire-

ment aux réformistes cependant, il n'en attend pas une amorce de changement de société, mais un moyen de lutte pour l'indépendance de la France en 1938 et pour sa reconstruction à la Libération. Ce n'est que bien plus tard encore, avec le Programme commun de gouvernement, que ces réformes de structure apparaîtront comme une étape vers le socialisme.

On est encore loin de ces tournants. Pour l'heure, espérant des changements fondamentaux à très court terme en Europe, les minoritaires misent sur la solidarité internationale pour libérer la classe ouvrière de son exploitation. Ils militent avec force pour l'adhésion à une internationale centrant son action sur la lutte des classes, condamnant celle qui rejaillit de ses cendres à Amsterdam, comme ayant failli à sa mission de solidarité entre les travailleurs du monde entier. L'ISR (Internationale Syndicale Rouge) ne s'est constituée qu'en janvier 1919, du fait des hésitations de l'Internationale Communiste. Celle-ci, en vertu du principe léniniste de la courroie de transmission[2], n'envisageait pas à l'origine d'internationale syndicale séparée. Tout au plus pouvait-on prévoir une section consacrant son activité au syndicalisme. La position des Français représentant la seule centrale nationale significative en Europe en dehors des syndicats russes, devait faire pencher la décision vers une organisation syndicale à part entière.

Ce n'est qu'après la scission, à la suite de bien des péripéties[3], que la CGTU adopte le principe de son adhésion sous réserve à l'ISR au Congrès de 1922[4]. La réserve est la suivante :

> *« Le Congrès déclare que la CGT adhère à l'Internationale Syndicale de Moscou à la condition expresse que les statuts*

---

2. Cette conception avait été élaborée en fonction de la situation particulière de la Russie mais devait très rapidement se trouver érigée en principe fondamental ayant valeur universelle.

3. On pourra se référer à différents écrits de Jean Charles sur cette question : les débuts de l'ISR et le mouvement ouvrier français, *Cahiers d'Histoire de l'Institut Maurice Thorez,* n° 25-26 et 28, 1978. *Syndicalisme révolutionnaire et communisme international 1920-1923 in Prolétaire de tous les pays, unissez-vous. Les différents chemins de l'internationalisme 1848-1956,* sous la direction de Serge Wolikow et Michel Cordillot, Editions universitaires de Dijon, 1993.

4. L'ISR revendiquait 22 millions d'adhérents dont 2 millions hors de l'URSS. (Chiffres fournis par l'ISR, repris par Pierre Sémard au Congrès de réunification de Toulouse).

respectent l'autonomie du syndicalisme français et elle demande à l'Internationale Syndicale de bien vouloir les modifier dans ce sens dans le plus bref délai afin que la situation du syndicalisme français soit enfin régularisée. »

Cette réserve est assortie d'un mandat exprès donné à ses représentants *au sein des Congrès internationaux.* Ils devront défendre l'autonomie de l'Internationale Syndicale Rouge et voter contre l'article 11 de ses statuts prévoyant un lien organique entre syndicats et partis. Au deuxième Congrès de l'ISR, quelques mois plus tard, les délégués français, des *syndicalistes-communistes,* soit pas négligence, soit de façon délibérée, ne respectent pas l'engagement pris. Seules quelques concessions mineures sont faites à la CGTU. On substitue par exemple à l'exigence d'un accord complet avec le parti du pays, *l'accord facultatif et selon les circonstances.* On ajoute le terme *éventuellement* à la coordination entre l'ISR et l'Internationale Communiste. La dictature du prolétariat est assortie de l'objectif *provisoire.* Ces atténuations toutes formelles ne modifient pas la tonalité générale des statuts[5].

Cette absence de réaction crée un tel remou dans la CGTU qu'un Congrès extraordinaire doit être convoqué à Bourges en novembre 1923. La motion de ce Congrès qui se félicite de la suppression de l'obligation de liaison organique au plan national, obtient une majorité beaucoup plus large encore qu'à Saint-Etienne : les syndicalistes révolutionnaires sont en échec[6].

Jean Charles écrit à ce sujet[7] :

> *« Au plan français, après août 1914 l'adhésion de la CGTU à l'ISR, acquise en juillet, confirmée en novembre 1923 est bien plus que mai 1920[8] – date clé selon Annie Kriegel – la seconde mort du syndicalisme révolutionnaire. »*

---

5. Thèses et résolutions adoptées au IIe Congrès de l'ISR, Moscou, novembre 1922. Librairie du Travail, SD.

6. Résolution internationale votée par 743 voix contre 406 (extrait du compte rendu du Congrès). L'article II des statuts de l'ISR concerne les liens organiques entre organisations politique et syndicale.

7. Dans *Prolétaires de tous les pays unissez-vous, op. cit.*

8. Mai 1920 : mouvement de grèves qui, parti des chemins de fer, touchera la plupart des branches d'activité et se soldera par un échec. Voir au chapitre *Organisation de lutte ou groupe de pression* ?

Il évoque également la *révolution copernicienne* que représente pour le syndicalisme français l'adhésion de la CGTU à l'ISR. On peut effectivement dater de ce moment la recomposition *définitive* du syndicalisme français avec d'un côté des réformistes ne voulant voir dans l'héritage du syndicalisme révolutionnaire qu'une neutralité politique qui n'avait jamais été la sienne et de l'autre, des révolutionnaires abandonnant progressivement leur indépendance à l'égard du mouvement politique. Les activités de l'Internationale Communiste et de l'ISR sont effectivement étroitement imbriquées tout au long de ces années, comme le sont d'ailleurs celles de l'Internationale Communiste et du Parti communiste français, si bien que la CGTU se trouve soumise à une double férule politique issue de la même origine.

Sans doute ce carcan va-t-il brider la CGTU, la conduire à des manifestations d'étroitesse qui pèseront sur ses effectifs et sa conception des luttes ; il la freinera surtout dans sa capacité de réflexion propre.

Par contre cette conception de classe de l'internationalisme lui permettra de sauver l'honneur du syndicalisme français à maintes reprises lors de l'occupation de la Ruhr et de la guerre du Maroc notamment. Elle lui permet même de dépasser la simple solidarité de classe dans ce dernier cas. Il est intéressant de comparer la position des deux CGT à cette occasion.

La volonté des dirigeants réformistes les conduit à faire fi des aspirations nationales d'autres peuples. Très habiles à manier le langage révolutionnaire quand la nécessité s'en fait sentir, ils estiment ne pas avoir à soutenir des mouvements nationalistes dirigés par la bourgeoisie des pays coloniaux. Le discours prononcé au Congrès de 1925 par Million, rapporteur sur ces questions, est rien moins que progressiste. Voici un aperçu de sa tonalité :

> *« Vous savez bien, mes camarades, ce que représenterait l'évacuation du Maroc. Ce n'est pas simplement le fait de laisser un sol placé loin de nous, mais c'est en réalité le massacre de tous les colons qui ont apporté leur effort de travail pour tâcher de tirer quelque chose d'une terre souvent ingrate. C'est le massacre général de tous ces européens, sans distinction, établis sur ces terres lointaines et c'est, demain, des possibilités de guerre mondiale, parce que les convoitises surgiraient de partout. »*

Au même moment le Congrès de la CGTU exige l'évacuation des territoires coloniaux occupés militairement (Syrie et Maroc) : peu importent les circonstances de la guerre dans ces pays conquis par la violence, « *les Marocains, les Riffains, les Algériens, les Tunisiens sont en état de légitime défense contre l'impérialisme français* » dit Monmousseau. La CGTU participe avec le Parti communiste, des minoritaires du Parti socialiste et de la CGT à un comité central d'action contre la guerre du Maroc. Ainsi la reconnaissance par la CGT de l'identité nationale française la conduit à nier les droits d'autres nations tandis que l'internationalisme de classe de la CGTU la rend solidaire d'aspirations nationales qu'elle rejette en son propre pays.

Le nationalisme du troisième courant

La naissance de la CFTC constitue une sorte de contradiction sur le plan de ses prises de position nationales et internationales. Le syndicat des employés dont elle est issue fait preuve d'ultra-nationalisme durant la guerre.

La référence claque comme un drapeau dans la dénomination de ses organisations : Fédération *française* des employés catholiques, Fédération *française* des professionnels de l'enseignement libre, Syndicat professionnel des cheminots de *France* (la référence nationale l'emporte même dans ce dernier cas sur le confessionnalisme). Le poids des syndicats d'Alsace-Lorraine retrouvant le giron national à l'issue de la guerre renforce cette tendance. L'esprit plus revanchard que national de la CFTC la conduit à revendiquer, sans succès, sa place dans les instances internationales issues du Traité de Versailles. Sa vision de la nation est donc à cette époque parfaitement réactionnaire : c'est la référence à des valeurs éternelles incarnées par la France dont la morale chrétienne représente le fleuron essentiel, le rempart contre la barbarie bolchévique et ses suppôts au sein même du pays.

Paradoxalement, la création de la CFTC en 1919 relève plus d'une volonté de compter au plan international que de la nécessité de se situer au plan national. En fait, le syndicat chrétien ne s'est engagé dans cette voie que pour contrer l'organisation allemande. La centrale internatio-

nale chrétienne dont les effectifs ne dépasseront guère les deux millions d'adhérents, jouera un rôle très effacé. L'attitude hégémonique de la FSI[9] l'empêche d'obtenir une représentation à l'Organisation Internationale du Travail. Sa capacité d'intervention s'en trouve amoindrie : rien n'était mieux adapté pourtant que l'OIT au principe de collaboration entre les classes qui était le sien.

Issues de la guerre, les trois centrales internationales disparaîtront avec la guerre, s'étant superbement ignorées vingt ans durant si l'on excepte quelques tentatives de l'ISR auprès de la FSI, notamment au milieu des années 1930, au moment où l'unité retrouvée entre révolutionnaires et réformistes, privait l'ISR de son relais français.

9. La Fédération Syndicale Internationale, reconstituée à Amsterdam en 1919, à laquelle adhère la CGT.

CHAPITRE III

LE SYNDICALISME DANS LA CITÉ

L'émergence d'un Etat national en France, dès 1789, bien avant les autres pays d'Europe favorisera la confusion entre Etat et nation. Ce qu'on appellera le jacobinisme, c'est-à-dire le resserrement de la nation autour d'un Etat centralisateur pour défendre la patrie en danger, contribua dans une large mesure à cette déviation.

Selon les périodes et les courants, l'Etat sera perçu par le mouvement ouvrier sous l'angle de l'une ou l'autre de ses fonctions : la domination d'une classe sur l'ensemble de la société ou la contribution au développement général de la nation, les deux éléments entrant le plus souvent en contradiction et faisant l'objet de luttes âpres.

Les conceptions et les pratiques qui se développent dans les différents courants du syndicalisme à cette époque ne peuvent être isolées du contexte : l'existence d'un Etat stable reposant sur un compromis entre les différentes fractions de la bourgeoisie et bénéficiant jusqu'à la crise de 1934 d'un assez large consensus.

Abolir, réformer ou prolétariser l'Etat ?

A bien y regarder, les grands débats idéologiques qui vont opposer les syndicalistes entre eux porteront essentiellement sur le rôle de l'Etat et l'attitude que doit adopter le mouvement ouvrier à son égard. La

discussion d'Amiens engagée sur la relation avec les partis politiques n'avait en fait pas d'autre objet. Que rejetaient les congressistes dans la proposition de Renard ?[1] Ils s'opposaient au travers du parti politique à l'alliance avec des parlementaires pour faire aboutir les revendications immédiates des salariés. Ils refusaient de mettre leur confiance dans les institutions de la République, fussent-elles démocratiques : ils recusaient une démocratie favorisant la domination de la bourgeoisie. L'aboutissement des revendications ne pouvait être que le résultat de l'action directe. Dans la tradition anarcho-syndicaliste, ils voyaient dans l'Etat un instrument de domination dictatoriale qu'ils rejetaient pour le présent comme pour l'avenir. Comment dans ces conditions s'entendre avec un parti qui prône l'avènement d'un Etat collectiviste ? C'est ce que rejetait la motion Griffuelhes dans ses deux composantes essentielles : l'action syndicale pour les revendications quotidiennes et l'émancipation intégrale par l'expropriation capitaliste au moyen de la grève générale. Ce n'est qu'une fois ces affirmations posées que la *Charte d'Amiens* abordait, de manière somme toute secondaire, la question du rapport aux partis politiques.

La prise de conscience de la réalité des rapports de production mais aussi et surtout l'expérience de l'union sacrée et la Révolution d'Octobre font voler en éclat ces belles résolutions auxquelles pourtant chacun des deux courants issus de la *vieille CGT* continue de se référer.

Sur la lancée de sa pratique durant la guerre, la direction confédérale néglige le caractère de classe de l'Etat pour n'y voir que sa représentation nationale. Le programme minimum de décembre 1918 reflète bien cette référence à *l'Etat-nation*. Or contrairement à ce qu'attendent Jouhaux et ses amis, l'Etat se désengage de plus en plus pour laisser la place au libéralisme le plus sauvage. Cette évolution n'est certainement pas étrangère au changement de ton des dirigeants réformistes, retrouvant une part de la méfiance originelle à l'égard de l'Etat, notamment à propos des nationalisations. Cela ne les empêche pas de continuer à pratiquer autant qu'il leur est possible, la politique de la présence et de réclamer des réformes soit structurelles comme les nationalisations et

---

1. Victor Renard, secrétaire de la Fédération du textile. Adhérent du Parti Ouvrier Français (POF) puis de la SFIO. Il était partisan de relations permanentes entre Syndicat et Parti (ce que défend sa motion de 1906). Il adhère en 1909 au Comité d'Union Syndicale.

le contrôle ouvrier, soit sociales comme les congés payés ou les assurances sociales qui verront seules une application fort peu satisfaisante, en 1928, la loi sur les conventions collectives demeurant quant à elle sans effet pratique.

Au-delà, (en-deçà devrait-on dire), des prétentions réformistes affichées, la CGT se cantonne dans une pratique beaucoup moins ambitieuse. A la fin des années 1920, elle adopte une conception des conflits qui propose à l'Etat un rôle d'arbitre : salariés et employeurs devront se prêter à des entrevues contradictoires, assistés de responsables de la CGT, en présence de représentants des pouvoirs publics. Malgré leur antagonisme idéologique, dirigeants de la CGT et de la CFTC se trouvent alors sensiblement sur le même terrain : la grève n'est qu'un recours ultime et exceptionnel, les conflits se règlent par la négociation dont les résultats peuvent donner lieu à élargissement au moyen de la loi. La CGT réformiste demande à l'Etat son arbitrage tandis que la CFTC ne lui reconnaît qu'un rôle de caution. La différence est mince.

La position du courant révolutionnaire concernant l'Etat n'est ni linéaire, ni unanime. L'évolution la plus intéressante est celle des syndicalistes révolutionnaires dont un grand nombre adhèrera par la suite au Parti communiste. Conservant leur méfiance à l'égard de toute forme d'Etat, ils n'en sont pas moins impressionnés par la Révolution d'Octobre. Leur raisonnement est sensiblement le suivant : *Si les bolchéviques ont réalisé la révolution par la prise du pouvoir d'Etat, ils ont instauré, dans les usines le pouvoir des conseils ouvriers (les soviets). Cette expérience concrète de révolution ouvrière, assiégée par toutes les forces réactionnaires nationales et internationales mérite non seulement soutien et solidarité mais aussi respect et réflexion.* Il y aura donc peu à peu glissement de la négation pure et simple de l'Etat, à la reconnaissance du rôle d'un Etat révolutionnaire jusqu'à l'adoption du principe de la dictature du prolétariat.

Le premier Congrès de la CGTU qui se réunit à Saint-Etienne en 1922 permet d'éclairer une étape de cette évolution : la Commission administrative provisoire qui prépare le Congrès est majoritairement composée d'anarcho-syndicalistes. Les statuts qu'ils proposent prévoient la suppression du patronat, l'abolition du salariat et la disparition de l'Etat. Si les deux premiers termes sont bien conformes à la Charte d'Amiens

(bien que les vocables *suppression* et *abolition* ne puissent être vraiment considérés comme synonymes de disparition), le troisième, la disparition de l'Etat lui est complètement étranger. Le rapport moral précise : « *Se plaçant bien au-dessus de la forme que pourrait – transitoirement – si les faits nous y contraignent et nul ne le sait – revêtir l'Etat prolétarien, la Commission administrative a estimé qu'en aucun cas le syndicalisme ne pouvait se donner pour but la réalisation d'un Etat de cet ordre.* »

Or le débat rejette très clairement cette position qui ne recueille que 336 voix lors du vote sur les statuts contre 743 à la motion Monmousseau. Des différents textes soumis au Congrès, c'est celui qui regroupe l'opposition la plus faible.

La forme prise par cet Etat révolutionnaire va connaître quelques vicissitudes dans les statuts. Ainsi, entre deux Congrès, ceux de Paris et de Bordeaux, en 1925 et 1927, une phrase s'était subrepticement glissée dans les statuts, approuvant la dictature du prolétariat. Devant le tollé des anarchistes et sur recommandation de l'ISR, Monmousseau fait adopter la motion suivante en 1927 :

> *Résolution sur la dictature du prolétariat :*
> *« Le Congrès de Bordeaux, après avoir approuvé, par 1 995 voix contre 60, le rapport moral de la Commission exécutive de la CGTU et la rectitude de sa ligne de conduite, confirme à nouveau son attachement indéfectible au principe de la dictature du prolétariat, inclus dans les résolutions et statuts de l'ISR ;*
> *Considérant qu'aucune arme, quelle qu'elle soit, ne doit être laissée entre les mains d'une minorité ou d'éléments contre-révolutionnaires toujours prêts à tromper les masses ;*
> *Soucieux de dissiper d'une façon absolue toute inquiétude sur le caractère qu'il convient de donner à cette formule ;*
> *Voulant détruire toute possibilité d'utilisation de cette clause statutaire contre la position de la CGTU sur le problème de l'unité et des syndicats de masse ;*
> *Le Congrès décide de supprimer ce paragraphe des statuts et passe à l'ordre du jour. »*

Les anarchistes campent quant à eux sur leurs positions. Par contre, l'ensemble du courant révolutionnaire se retrouve pour condamner

toute proposition de réforme de structure ne pouvant qu'assurer la pérennité de l'Etat bourgeois.

Entre rejet, recours, instrument de la révolution et de domination pour la classe ouvrière, l'Etat constitue une pomme de discorde importante entre les différents courants du syndicalisme. Le plus souvent les oppositions s'exprimeront sur le point extrêmement sensible du rapport au politique.

Syndicalisme et politique

L'erreur commune consiste à réduire l'Etat aux institutions qui l'organisent. Il représente en fait un ensemble de rapports politiques à l'échelle de la société.

Considérée sous cet angle de rapports conflictuels ou compromissoires entre différentes classes et couches sociales de la *cité*, la politique ne peut être exclue du champ syndical, sauf à le réduire au corporatisme le plus étroit, ce qui n'est le cas d'aucun des trois courants, qui tous développent une conception de la société.

Il faut se souvenir que lorsque la classe ouvrière prend conscience d'elle-même au XIXe siècle et commence à s'organiser de manière autonome, il n'existe pas de différenciation nette entre politique et syndicalisme. Le premier point commun des sections françaises de l'Association Internationale des Travailleurs (la première internationale) dans les années 1860 est d'être des organisations ouvrières, qu'elles soient groupements politiques, chambres syndicales ou coopératives ; le second est de s'appuyer sur une idéologie de solidarité et d'union ouvrière qui se reconnaît dans les théories socialistes de l'époque. En s'organisant, la classe ouvrière hérite d'une tradition française ancienne née du siècle des lumières favorisant l'investigation du champ politique au détriment du domaine social. Les prises de position à l'égard du fonctionnement de la société s'en trouveront toujours beaucoup plus tranchées en France que dans les pays voisins. Lorsque se réalise la séparation des rôles entre organisations politiques et syndicales, les différences d'approche traversant le mouvement ouvrier trouveront leur expression dans les deux branches : le courant révolutionnaire au

travers du Parti communiste et de la CGTU, le courant réformiste au travers de la SFIO et de la CGT. Les relations entre les terrains politique et syndical ne sont pourtant pas évidentes d'emblée : même si les interprétations de la Charte d'Amiens divergent, celle-ci demeure pour les deux courants syndicaux au début des années 1920 le fondement du rapport entre syndicalisme et politique. Par ailleurs ni le courant réformiste, ni le courant révolutionnaire ne sont homogènes. Il existe certes des relations entre la CGT et la SFIO, (la plupart des membres de la direction de l'organisation syndicale sont adhérents du Parti socialiste), mais les deux organisations diffèrent sur de nombreux points : la direction de la CGT, Jouhaux en tête qui n'a jamais adhéré au Parti, se situe beaucoup plus à droite que la majorité de la SFIO. De ce fait les liaisons très réelles entretenues entre les branches politiques et syndicales du réformisme demeurent limitées : c'est une faible minorité de la SFIO qui collabore avec la CGT.

De cette collaboration naîtront pourtant la plupart des propositions de réformes structurelles émises par cette dernière, fortement marquées alors par un caractère très technocratique. Il faut donc attribuer la faiblesse de cette coopération beaucoup plus aux divergences d'orientation qu'à une position de principe. Dès le début de la guerre, la direction de la CGT n'avait pas hésité à lier son sort à celui de la SFIO en créant sur sa proposition (au Comité confédéral national du 3 septembre 1914) un *Comité d'Action CGT-PS.* C'est ce comité qui élabora la plupart des concepts du *réformisme de guerre,* influençant à son tour le programme minimum. Si les liens entre la CGT et le PS se distendirent à la fin de la guerre, cela ne tint pas, encore une fois à une question de principe mais de circonstance : les divisions s'accentuant au sein de la SFIO, Léon Jouhaux et la direction majoritaire de la CGT se trouvaient de fait les principaux animateurs de la pensée réformiste, n'ayant plus désormais l'appui que d'une minorité de plus en plus faible de la SFIO incarnée par l'ancien ministre de l'Armement, Albert Thomas.

En fait le mouvement syndical des années 1920 a beaucoup de mal à apprécier la réalité du rapport de forces : les réformistes pensent pouvoir obtenir du pouvoir politique des adaptations structurelles et reprochent à la SFIO de ne pas s'engager plus avant dans une alliance

avec les couches moyennes représentées par le parti radical[2] ; la CFTC, de son côté, espère atténuer le libéralisme alors dominant.

Les uns et les autres jouent le jeu des institutions en utilisant des relais parlementaires. Quant aux révolutionnaires ils persistent, dans la lancée de 1919, à penser que la situation permet d'en finir avec la domination de la bourgeoisie. Or si le personnel politique est assez mouvant, le compromis entre une grande bourgeoisie dominante et des couches moyennes sociologiquement encore très importantes impose une stabilité d'autant plus forte que la légitimité républicaine n'est plus contestée à droite. La dépendance idéologique des couches moyennes des villes et des campagnes est d'ailleurs si forte que, même lorsque le suffrage universel leur confie le pouvoir, les radicaux se voient contraints de l'abandonner au Bloc national en cours de législature, ce qui arrivera en 1926, mais aussi, en 1934, en pleine crise économique.

L'évolution la plus marquée va se situer du côté du syndicalisme révolutionnaire. Les minoritaires de 1921 sont très méfiants à l'égard de la SFIC (Section Française de l'Internationale Communiste) qui sort victorieuse du Congrès de Tours. Rejetant en bloc l'organisation existante de la société et notamment la démocratie parlementaire, ils ne se reconnaissent pas dans un parti de notables et d'intellectuels. Ayant conquis de haute lutte l'indépendance idéologique de la classe ouvrière, ils n'entendent pas l'abandonner : le seul parti révolutionnaire ne peut être qu'un parti de la classe ouvrière.

Convertis à la prise de pouvoir d'Etat par l'exemple de la révolution russe, ils adhèrent aux objectifs du tout nouveau Parti communiste, mais hésitent à s'y engager concrètement. D'autre part, s'ils admettent l'action coordonnée entre mouvement politique et syndical, ils rejettent (sauf une petite minorité dirigée par Rosmer) la dépendance du syndicat à l'égard du Parti. Ceux que l'on appellera les *syndicalistes-communistes* issus du groupe de *La Vie Ouvrière*[3] imposeront leurs vues à la fois

---

2. Il s'agit alors de tirer la SFIO vers la droite. Le courant réformiste adoptera une position exactement inverse à l'époque du Front populaire à l'égard du Parti radical qu'il tend, par sa méfiance, à éloigner de la gauche.

3. Dirigé par Monatte, Monmousseau et Sémard. Seul Sémard est adhérent du Parti communiste dès son origine - il était membre de la SFIO depuis 1916 et devient secrétaire général de la SFIC en 1924. Monmousseau y adhèrera en 1923 et y demeurera sa vie durant. Monatte n'y restera que quelques mois, exclu en décembre 1924 avec d'autres syndicalistes révolutionnaires pour déviations trotskistes.

contre les anarcho-syndicalistes au sein de la CGTU et contre l'Internationale Communiste contrainte de reconnaître l'autonomie du mouvement syndical français. Dès lors de nombreux syndicalistes révolutionnaires donneront leur adhésion au Parti communiste qui se transformera rapidement. Certes, les directives de l'Internationale Communiste, la bolchévisation du Parti y sont pour quelque chose mais ce mouvement n'aurait pas eu lieu sans l'apport des anciens Syndicalistes révolutionnaires.

Dans son ouvrage sur le syndicalisme sous la IIIe République, Georges Lefranc[4] s'étonne du ralliement des Syndicalistes révolutionnaires au communisme, *la subordination à un Etat et à un parti dominateurs* se trouvant aux antipodes de leurs convictions.

La réponse première à cette interrogation est à trouver dans les convictions révolutionnaires de ces syndicalistes. Le réformisme tel que le théorisent et le pratiquent les majoritaires puis les dirigeants de la CGT tourne le dos à leurs conceptions : ils répugnent aux compromissions, ils conçoivent la révolution comme un changement brutal, les communistes de l'époque également. Les Syndicalistes révolutionnaires sont en outre des hommes d'action alors que les dirigeants réformistes la freinent. L'expérience leur montrera sans doute que la révolution n'est pas au bout de la grève générale mais ils demeurent attachés à cette forme de lutte. Entre *l'action directe* pour la prise de contrôle économique de la société et la grève politique à laquelle les communistes pousseront de plus en plus, se trouve la même volonté de renverser le capitalisme. Enfin les Syndicalistes révolutionnaires sont solidaires de la révolution prolétarienne russe dans la mesure où ils y voient à tort ou à raison une transcription actualisée du mot d'ordre la *mine aux mineurs* recusé par les réformistes. Ils contribueront fortement à faire du Parti communiste le parti de la classe ouvrière. Cette transformation peut se vérifier par l'examen de l'évolution de ses instances dirigeantes : en 1920, le Comité Central comporte 18,75 % d'ouvriers, ils seront 48,51 % en 1924 et 54,17 % en 1936[5].

4. Georges Lefranc, *op. cit.*

5. Données extraites du livre de Bernard Pudal, *Prendre parti, pour une sociologie historique du PCF*, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1989.

On comprend d'autant mieux le rapprochement qui va s'opérer entre la CGTU et le Parti communiste qu'un mouvement inverse anime la composition de la CGT et de la SFIO : les forces essentielles du syndicalisme réformiste se situeront parmi les fonctionnaires tandis que la SFIO étendra de plus en plus son électorat aux couches moyennes.

On pourrait s'étonner de trouver un argument très proche de ceux de Monatte, Monmousseau et leurs amis sous la plume de Georges Dumoulin, adjoint de Jouhaux à la direction de la CGT. En janvier 1921, il écrit dans *l'Atelier* :

> « *Vous n'êtes pas un parti de classe. C'est une blague de croire qu'un parti politique dans lequel il y a des avocats, des patrons et une foule de gens dont les conditions diffèrent, soit un parti de classe. C'est le syndicat qui est un groupement de classe, parce qu'il est composé uniquement d'ouvriers, d'exploités, de salariés. Le patron communiste est un patron comme ceux qui se réclament du radicalisme ou du libéralisme. C'est pourquoi le syndicat doit rester indépendant...* »

La coïncidence n'est qu'apparente : Dumoulin, comme Jouhaux d'ailleurs, a les mêmes origines que Monatte et Monmousseau, ils ont été formés par le syndicalisme révolutionnaire. Les uns et les autres conservent des références communes que chacun utilise au mieux des intérêts de ses nouvelles convictions. Dumoulin surtout, ancien anarchiste appartenant au groupe des *Temps Nouveaux* durant la guerre, est un précurseur de ce qui deviendra un des thèmes fédérateurs jusqu'à nos jours de cette branche du réformisme syndical : l'anticommunisme.

Il est vrai qu'à l'époque la concurrence est vive dans ce domaine. Pour la CFTC il s'agit d'un élément fondateur. La croisade anti-communiste de la CFTC recoupe une volonté de l'Eglise : rechristianiser une classe ouvrière qui a majoritairement sombré dans l'athéisme. Même si l'affirmation peut sembler étrange, il s'agit là d'une évolution progressiste de la hiérarchie catholique qui accepte de considérer la classe ouvrière en tant que telle. Ces changements sont marqués par la naissance de la CFTC en 1919 bien sûr, par la création de la JOC en 1927 et par l'acceptation plus ou moins réticente d'un courant politique démocrate chrétien. Les dirigeants de la CFTC, Gaston Tessier plus

particulièrement, sont partisans d'un grand mouvement qui rassemblerait l'ensemble des organisations se réclamant de cette orientation, notamment aux plans syndical et politique. Ce grand projet n'eut jamais de réalisation concrète faute de véritable percée politique. Si Marc Sangnier, le fondateur du Sillon, est élu député de Paris en 1919, sa carrière politique n'ira guère plus loin. Son mouvement, peut-être le seul authentiquement démocrate-chrétien qui ait existé en France, heurte les sensibilités traditionnalistes de la majorité des chrétiens de ce temps : même s'il faut mesurer l'importance de ce geste qui signe le ralliement de la droite traditionnelle à la République, il faut attendre 1926 pour que le Saint-Siège condamne l'Action Française. Dans ces conditions, la capacité de la CFTC, déjà fort peu influente en milieu ouvrier, à infléchir l'action politique en faveur de ses options sociales, est extrêmement faible : même le Parti démocrate populaire, beaucoup plus marqué à droite que Sangnier demeurera groupusculaire avec une représentation parlementaire n'atteignant jamais la quinzaine et cantonné dans les bastions catholiques de Bretagne et d'Alsace.

Aucune des trois tendances, on le voit, n'est indifférente au domaine politique. Aucune ne rejette *a priori* le principe de liaisons, de convergences, d'accords avec les organisations politiques qui leur sont les plus proches. La faiblesse politique du christianisme social, les dissensions du courant réformiste ne permettront pas de concrétiser des rapprochements durables.

Les relations se feront par contre de plus en plus étroites dans le courant révolutionnaire jusqu'à revêtir des liens quasiment institutionnels.

Des relations aimantées : CGTU - Parti communiste

Cette évolution ne sera pas linéaire loin s'en faut. Au Congrès constitutif de la CGTU en 1922, la majorité des *syndicalistes communistes* ne sont pas encore adhérents au Parti communiste. Le Congrès repousse à la fois le principe du *syndicalisme suffisant à tout* et la liaison organique. Dans la discussion sur l'orientation syndicale, Monmousseau s'exprime à ce sujet :

« Certaines formules trop vagues ont besoin d'être précisées ; car au nom du syndicalisme se suffisant à lui-même, des militants sont allés jusqu'à affirmer que le syndicalisme suffit à tout.
Le syndicalisme suffisant à tout !... Ce n'est pour nous qu'une formule d'avenir ; c'est un objectif que nous pouvons poursuivre, mais dont la solution n'est subordonnée ni à notre volonté ni à nos désirs.
Nous enregistrons simplement que si le syndicalisme se suffit à lui-même, il ne suffit pas à tout, et il est normal, en conséquence, que les rapports qu'il doit avoir avec les groupements révolutionnaires, qui lui sont extérieurs, soient nettement définis sans qu'aucune équivoque ne subsiste et sans qu'à aucun moment, l'autonomie du mouvement syndical ne puisse être mise en jeu.
Il est donc bien entendu que cette mise au point ne pourra, en aucune façon, être interprétée comme un glissement du syndicalisme vers le Guesdisme. »

En 1922, la CGTU se reconnaît des objectifs communs avec le jeune Parti communiste mais demeure méfiante à son égard. Celui-ci de son côté, accaparé par ses querelles intestines, dirigé par un centre en opposition permanente avec l'Internationale Communiste, se préoccupe peu des questions syndicales.

Dès le départ spectaculaire de Frossard en janvier 1923 l'attitude du Parti communiste se modifie : le syndicalisme lui semble un moyen efficace de mobilisation de la classe ouvrière. Il met en place une commission syndicale dont le responsable, Tomasi, s'exprime ouvertement, ès qualité au Congrès de Bourges pour donner l'avis favorable du Parti sur la position adoptée concernant l'Etat, au congrès précédent. Le jugement n'est porté qu'*a postériori*, au cours du Congrès, ce qui semble indiquer qu'il n'existe alors pas d'autres liens entre la direction de la CGTU et le Parti communiste.

Un palier est pourtant franchi au cours de ce Congrès dans la conception du rapport entre syndicalisme et politique : l'interprétation strictement économique de la Charte d'Amiens y est condamnée. Désormais, les adhérents auront le droit d'exprimer leurs opinions politiques

et philosophiques **à l'intérieur** de l'organisation syndicale. Bien plus, *« la libre expression des tendances et des opinions au sein du syndicat est nécessaire au développement du syndicalisme et au maintien de son unité organique »* [6].

La résolution justifie cette évolution[7], par la nécessité de contrebattre le corporatisme, ce qui laisse bien peu de place à l'élaboration originale de son orientation par l'organisation elle-même. C'est un premier engagement sur la pente fort glissante de l'abandon de l'indépendance.

Bourges constitue une charnière entre deux périodes : celle où convergence et indépendance s'épaulent et la suivante où la volonté de donner au mouvement révolutionnaire une direction unique apparaît avec netteté : la bolchévisation du Parti communiste décidée en 1924 par l'Internationale Communiste se répercute sur les conceptions d'organisation de la CGTU, mais aussi sur la conduite des luttes sociales où l'emprise idéologique du Parti apparaît de plus en plus nettement. C'est dans cette période, en 1925, que le Parti communiste appelle les syndicalistes à adhérer en masse, appel entendu par un grand nombre d'anciens syndicalistes révolutionnaires comme Monmousseau, Racamond et Dudilieu qui entrent *secrètement* au bureau politique[8] (auquel ils seront officiellement élus au Congrès de Lille du Parti communiste en juin 1926). Ce renforcement ouvrier et syndical contribuera à la cohésion du mouvement révolutionnaire français voulue par l'Internationale Communiste, mais aussi à la porosité de la paroi séparant les deux organisations et leur direction. L'insertion de la direction de la CGTU dans celle du Parti communiste, le maillage serré des commissions syndicales du Parti (une commission de cinq membres dans chaque département) feront du syndicat le relais du parti politique.

Un nouveau tournant est pris après l'éviction des dirigeants représentant la tendance la plus sectaire du Parti communiste (Simone Giraud

---

6. Voir la résolution d'orientation syndicale du Congrès de Bourges dans le compte rendu sténographique des travaux. CGTU-1923.

7. *Les sectes, partis, groupements* peuvent constituer des comités au sein de la CGTU sans que celle-ci trouve à redire, toujours selon la résolution.

8. L'article 7 des statuts maintient l'incompatibilité entre une responsabilité confédérale *(les fonctionnaires confédéraux et les membres de la Commission exécutive)* et un acte de candidature à une fonction politique.

et Auguste Treint). Pierre Sémard qui n'était jusqu'alors qu'un secrétaire général sans pouvoir, impose des changements importants dans la politique du Parti à l'égard du syndicalisme : les militants communistes doivent rendre compte de l'action qu'ils mènent au sein du mouvement syndical, y compris comme dirigeants de ce mouvement ; étant également ceux qui connaissent le mieux le mouvement syndical, ils doivent donc disposer d'une plus grande liberté de mouvement.

Cette ouverture imposée par un dirigeant politique issu du syndicalisme révolutionnaire et de la CGTU, ayant forgé sa stature dans la direction des luttes des cheminots, se manifeste clairement au Congrès de Bordeaux en septembre 1927 : mis à part le rétablissement douteux que nous avons évoqué à propos de la dictature du prolétariat, il est fort peu question du rapport à l'Etat ou aux partis politiques. Par contre il s'agit certainement du congrès de la CGTU le plus riche de réflexion sur les revendications, les conditions précises d'exploitation, la réalité des différentes catégories de salariés, le plus ouvert aussi sur les questions de l'unité. Cette période de 1925 à 1928 est une véritable bouffée d'air pour la CGTU. Jean Charles utilise pour la qualifier le terme très approprié *d'embellie*[9], mais une embellie qu'il est difficile de placer à l'actif de la CGTU elle-même : elle se manifeste évidemment par sa capacité d'élaboration, son comportement, son action. Il reste que l'impulsion est venue du Parti lui-même : Monmousseau n'est pas en politique l'exemple de la souplesse et, contrairement à Racamond, il a toujours tendance à suivre les positions les plus sectaires.

La période sombre qui s'ouvre en 1928-1929 au sein du Parti communiste confirme ce mouvement, dans le sens de la fermeture cette fois : elle va très rapidement étendre son ombre sur la CGTU. Sémard écarté de la direction effective du Parti, *le groupe des jeunesses* impose la ligne *classe contre classe* élaborée par l'Internationale Communiste en 1927. La CGTU répercute mots d'ordres et analyses : *classe contre classe, rôle dirigeant du Parti communiste, radicalisation des masses,* tout se retrouve dans le Congrès de Paris en septembre 1929.

---

9. Jean Charles : *la CGTU in La France Ouvrière*. Tome II, Editions de l'Atelier, 1995.

En juillet 1931, l'Internationale Communiste dénonce la formation de groupes dans le parti français, sans autres précisions. Il est clair pourtant que l'expérience des jeunesses est en train de prendre une tournure suicidaire. Les effectifs du Parti et de la CGTU s'écroulent. Il faut sortir de l'isolement superbe, du sectarisme, bannir la suspicion et la crainte qui empoisonnent les rapports entre communistes. Au cours de l'été *l'Humanité* publie une série d'articles de Maurice Thorez dont quelques-uns resteront célèbres par leurs titres : *Pas de mannequin, les bouches s'ouvrent, Jetons la pagaille.* Deux de ces articles sont consacrés à l'activité syndicale : *Parti et Syndicats, Démocratie syndicale.* Le fond de la stratégie n'a pas encore fondamentalement bougé. L'assaut final et la prise du pouvoir figurent toujours au rang des tâches immédiates, la tactique *classe contre classe* reste en vigueur même si l'accent est porté sur son volet *front unique.* Un tournant s'opère pourtant dans la conception des rapports entre parti et syndicat.

Dans ces deux textes et bien d'autres de l'époque traitant de cette question[10], un leitmotiv apparaît sous la plume de Maurice Thorez : la dénonciation du mépris affiché par de nombreux militants communistes à l'égard du travail syndical. Il met en garde contre la confusion entretenue entre organisations syndicale et politique. Il cite des exemples de décisions prises par la cellule ou la direction communiste en lieu et place des syndiqués. Sans doute l'objectif demeure-t-il de convaincre l'ensemble des syndiqués du bien-fondé des positions des communistes. Maurice Thorez écrit par exemple dans l'article du 5 août *Parti et Syndicats* :

> *« Nous devons veiller encore plus scrupuleusement à une telle pratique de la démocratie ouvrière dans les syndicats soumis à notre influence. Il est possible que les propositions des communistes ne soient pas toujours retenues par des assemblées de syndiqués. Notre devoir élémentaire est de nous incliner devant les décisions régulières des assemblées et de persévérer dans l'effort de persuasion et de conviction pour que triomphe notre point de vue. Au syndicat, plus encore que dans le Parti. Il faut apprendre à ne pas imposer ses opinions. »*

---

10. Maurice Thorez. *Oeuvres* - Tome II. Editions Sociales, 1950.

Cet extrait permet de mesurer les avancées et les limites de l'ouverture. Il ne s'agit pas encore d'indépendance, la fraction communiste se réunira d'ailleurs comme à l'accoutumée à l'occasion du Congrès de la CGTU de novembre 1931. Maurice Thorez présente le rapport. Il y revient une fois de plus sur les *minimes revendications de la classe ouvrière*, sur le rejet du sectarisme.

La position reste par contre ambiguë en ce qui concerne le rôle dirigeant du Parti : la profession de foi affirmant la non-subordination du mouvement syndical au Parti est précédée de cette phrase : *« Nous ne pouvons diriger les syndicats sans la confiance des syndiqués »*. Qui est ce *nous* ? Les militants communistes de la CGTU ? Le Parti lui-même ? Il n'apparaît pas en tout cas comme une émanation du syndicat. Il faudra attendre la réunification syndicale pour lever totalement l'hypothèque de la tutelle organisée.

L'évolution est en cours cependant. Le mouvement communiste percevant la stabilité du rapport de forces entre les *camps* capitaliste et socialiste, entreprend une réflexion sur la nature de l'action révolutionnaire à conduire dans ce contexte. La crise, la menace fasciste qui se précisent en France même imposent des conceptions plus réalistes. Si l'orientation bouge, les liaisons n'en demeurent pas moins étroites. Benoît Frachon, responsable au sein du Parti communiste du travail syndical en 1929, est le véritable dirigeant de la CGTU. Curieusement, en raison de leurs positions respectives, Benoît Frachon reproche à Gaston Monmousseau sa tendance à la politisation systématique et insiste invariablement sur l'activité de masse. En octobre 1932, il quitte le secrétariat du Parti pour celui de la CGTU. Jacques Giraud, dans l'étude qu'il consacre à Benoît Frachon[11], s'interroge sur le sens de cette mutation : s'agit-il d'une rétrogradation, l'activité syndicale étant jugée alors secondaire dans la hiérarchie des responsabilités, ou d'une réhabilitation du rôle des dirigeants syndicaux ? Les nombreuses interventions de Maurice Thorez contre la sous-estimation du travail syndical tendraient à accréditer la deuxième version.

---

11. Jacques Giraud, *Benoît Frachon communiste et syndicaliste*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989.

Quoi qu'il en soit, les circonstances et la personnalité de Benoît Frachon donneront à la CGTU une autonomie beaucoup plus vaste, même si pour le futur dirigeant de la CGT la convergence entre les branches politique et syndicale du mouvement ouvrier révolutionnaire est et restera un élément majeur d'avancée de la société française. Les exigences de l'unité organique feront le reste. Si les deux courants ne se dissolvent pas dans la CGT reconstituée, avec la CGTU n'en disparaît pas moins la conception léniniste du lien organique et de l'utilisation avouée du syndicat comme moyen de pénétration de conceptions politiques parmi les salariés.

Nous verrons d'ailleurs que les questions lancinantes de l'indépendance et des fractions resteront jusqu'au dernier moment l'achoppement majeur dans les discussions CGT-CGTU pour la reconstitution de l'unité organique.

Plus généralement le domaine politique jouera un rôle déterminant dans les rapports entre les différents courants du syndicalisme, les uns se voyant reprocher leur intégration au système politique dominant, les autres leur lien avec un parti opposé à ce système.

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE LUTTE OU GROUPE DE PRESSION ?

Les profondes divergences idéologiques évoquées dans les chapitres précédents seraient de peu de conséquence si elles demeuraient circonscrites à des débats purement académiques. Or nous avons affaire non à des clubs de pensée mais à des organisations syndicales dont la raison d'être est l'action des salariés pour la défense de leurs intérêts. Les différences doctrinales entraînant des oppositions sur la nature même de ces intérêts, induisent des conceptions de l'organisation et de l'action des salariés également divergentes.

On peut dire en quelque sorte que les conceptions de l'action et leur conduite même concrétisent ces divergences de fond.

Cohabitation et divergences essentielles sur l'action (le cas des grèves de 1920)

Dans les délibérations de la CGT de 1919-1920, apparaît souvent l'affirmation selon laquelle toutes les divergences sont permises et peuvent s'exprimer, à condition de se taire devant les décisions d'action. Cette obligation a bridé les deux courants alors qu'ils professaient des conceptions d'action diamétralement opposées.

Ces deux années communes, sont justement une période de luttes intenses[1]. Il nous a paru d'autant plus nécessaire de nous y arrêter que les dissensions auxquelles elles ont donné lieu sont fréquemment présentées comme une cause directe de la scission.

Ce sont aussi des années de hautes eaux pour les effectifs.

Selon Annie Kriegel, la CGT passe de 687 463 adhérents en 1911 à 1 052 232 en 1920[2]. Cette poussée des effectifs aux lendemains de la guerre tient à cette vigueur revendicative et aux espoirs révolutionnaires de la classe ouvrière. Aucun événement syndical de caractère structurel ne l'explique, bien au contraire : même si elle est alors de faible portée immédiate, la création de la CFTC inaugure une période de concurrence syndicale théoriquement peu propice à l'expansion.

Quant à la CGT, si elle demeure *une* pour quelque temps encore, elle est de moins en moins indivisible, la guerre des courants faisant rage. Il semble en tout cas difficile à l'époque de lier mécaniquement la situation interne du syndicalisme (unité organique ou division) et le mouvement des effectifs : la décrue est certes perceptible en 1921, l'année de la scission, mais sans que les deux événements soient superposables : la perte d'adhérents intervient essentiellement en 1920 après les grèves de mai alors que la scission ne sera consommée qu'en fin décembre 1921.

En 1919, après les terribles années de guerre, les ouvriers aspirent à des changements profonds de leurs conditions de vie. La paix revenue, ils voient au contraire l'horizon bouché par le chômage et les bas salaires. La colère s'exprime avec d'autant plus de force qu'elle est teintée d'espoir : dans de nombreuses villes d'Europe et jusqu'en Chine, des insurrections ont éclaté. Le courant révolutionnaire qui voit son influence grandir impulse l'action. Le 1er mai est l'occasion de mouvements puissants qui se heurtent à une répression résolue. A Paris, il y a mort d'homme. La direction de la CGT se contente de protestations

---

1. *Le mouvement des grèves en France* de Robert Goctz-Girley, Editions Sirey, 1965, établit un tableau des grèves de 1919 à 1935. L'année 1919 suivie de très près par 1920 pour le nombre des jours de grève représente le sommet de la courbe qui chute à partir de 1921 jusqu'en 1935 avec des pointes en 1924, 1925 et 1929, 1930.

2. Annie Kriegel, *La croissance de la CGT 1918-1921*, Paris-La Haye, Mouton, 1966. Les effectifs selon les déclarations officielles donnent 2 400 000 en 1920 (Voir à ce propos les tableaux produits par René Mouriaux dans : Guy Groux et René Mouriaux, *La CGT, crises et alternatives*, Economica, 1992.

verbales et s'efforce de freiner le mouvement qui gagnera de nombreuses branches d'activité jusqu'au mois de juin. Pourquoi cette réticence au développement des luttes qu'elle parviendra effectivement à enrayer ? Si le courant réformiste ne sous-estime pas à cette époque les possibilités de mobilisation de la classe ouvrière, s'il ne la croit pas incapable de chasser la bourgeoisie des leviers de commandes, il la considère par contre inapte à gérer l'économie dans l'immédiat. Elle doit donc s'éduquer, s'intégrer pour ce faire dans les rouages existants, essayer de peser sur leur orientation, en attendant d'être en capacité de prendre en main l'économie du pays. Ce dernier objectif, très théorique, n'est qu'une mise en conformité de principe avec les statuts de la CGT. La direction confédérale s'en tenant à son programme minimum compte essentiellement sur les pressions qu'elle pense pouvoir exercer sur les représentants de l'Etat.

A l'égard des salariés, elle entend se contenter d'une campagne de propagande expliquant un programme qui les laisse manifestement indifférents. S'appuyant sur cet état d'esprit, Clemenceau croit pouvoir contrecarrer le mouvement qui se développe au début de l'année en faisant adopter les lois sur les conventions collectives et sur les huit heures, lois qui n'auront pratiquement pas d'applications concrètes avant 1936.

La direction confédérale participe à une commission extraparlementaire pour la mise au point de la loi des huit heures. Les minoritaires, eux, souhaitent étendre les arrêts de travail pour aboutir à la grève générale et à la révolution. L'opposition entre les deux conceptions s'exprime clairement. La direction confédérale évoque, par exemple, dès le mois de mars dans la *Voix du peuple « le danger qu'il y a de construire sur les revendications ouvrières un mirage d'espérance que les mots peuvent soutenir mais que les faits démentent »*. D'autant plus tiraillé que les mots d'ordre d'action proviennent d'une seule organisation soumise à des pressions contradictoires, le mouvement ne peut que s'essouffler.

Un scénario sensiblement identique se reproduit au cours de l'année 1920, dans un rapport des forces déjà modifié : forte de l'hégémonie politique qu'elle a réussi à imposer lors des élections législatives de 1919, la bourgeoisie entend bien porter un coup décisif à la combativité ouvrière. Les désaccords sur la conduite de l'action lui en fournissent l'occasion.

Les ingrédients sont les mêmes qu'en 1919 : d'un côté une classe ouvrière qui n'a pas désarmé, dont la victoire électorale de la droite exacerbe même la combativité ; de l'autre, une direction confédérale que cette victoire du Bloc national incline à la prudence, qui espère pouvoir composer avec lui comme avec Clemenceau l'année précédente.

Le centre de l'action est occupé par les cheminots. Fait extrêmement rare à l'époque le mouvement se déclenche de façon spontanée à propos d'une affaire de mise à pied d'un militant et s'étend très rapidement à l'ensemble des réseaux. Comme l'année précédente, les révolutionnaires sont aux premiers rangs de l'action tandis que les réformistes négocient l'arbitrage de Millerand, alors président du Conseil. Ils participent à une commission paritaire, sans résultat apparent, alors que les sanctions continuent de tomber.

Cette attitude conduira à un renversement de direction au Congrès fédéral des cheminots qui se tient en avril de cette année-là. Les révolutionnaires, Midol et Monmousseau en tête, dirigent dès lors l'action. La grève générale est décrétée sur l'ensemble des réseaux pour le 1er mai. Les revendications sont reprises de l'ancienne direction fédérale, mais on sent bien qu'au-delà d'un programme de principe, les questions de dignité, de liberté, et plus généralement celle de la condition ouvrière sont posées et qu'elles correspondent à des aspirations dépassant largement le cadre des chemins de fer.

La direction confédérale est contrainte de suivre mais adopte une tactique peu propice au grand rassemblement auquel aspire encore la classe ouvrière en cette année 1920. Elle adopte la tactique des *vagues d'assaut* basées sur un subtil raisonnement économique : les activités d'extraction et de transport de combustibles devaient s'arrêter tandis que les industries de consommation épuiseraient leur stock avant d'entrer elles-mêmes en grève, créant ainsi une paralysie totale.

Pendant que les différentes branches d'activité sont appelées successivement à entrer dans l'action[3], toutes les dispositions sont prises du côté patronal et gouvernemental pour en contrecarrer les effets (appel

---

3. Les mineurs, les marins et les dockers sont de la première vague, le 3. La seconde entre en action le 10 avec les métaux, le bâtiment et les transports ainsi que les électriciens dans la soirée. La troisième vague entraîne le lendemain l'ameublement, le sciage-découpage et les gaziers.

à la main-d'œuvre militaire, aux ingénieurs, aux élèves des grandes écoles, constitution de stocks de combustibles, etc.). La stratégie retenue a manqué son but économique aussi bien que l'effet psychologique qu'aurait représenté la paralysie simultanée de l'ensemble des corps de métiers. L'échec est consommé à la fin mai après plus d'un mois de conflits d'une rare âpreté.

20 000 cheminots sont révoqués, les effectifs de la CGT fondent. Le mouvement social subit un revers dont il ne se remettra guère avant 1936. En fin d'année, au Congrès d'Orléans, majoritaires et minoritaires se rejettent la responsabilité de l'échec : pour la direction confédérale, les minoritaires de la Fédération des cheminots[4] ont commis une faute grave en lançant le mouvement sans consultation de la Confédération ; l'heure, selon elle, n'était pas requise pour la défense des grandes revendications.

Pierre Sémard pour les cheminots *minoritaires* se défend de l'accusation et s'attaque surtout à la tactique des vagues d'assaut moins mobilisatrices que l'appel à l'ensemble des corporations dès le début de l'action. Quant à Monmousseau, il accuse de sa prison les réformistes d'une sombre machination poussant à la grève et à l'échec[5]. La réalité est plus simple : la direction confédérale a effectivement approuvé le mot d'ordre des cheminots et pris la direction du mouvement, mais sans aucune conviction. En 1925, avec le recul, Jouhaux dira son regret de s'être laissé entraîner à cette décision.

1920 sonne certainement le glas d'une conception mythique de la grève générale déclenchée au jour et à l'heure précise par un état-major syndical. Les deux courants devaient en tirer les leçons chacun pour son compte. Au-delà de cet aspect, il convient d'analyser ce qui les sépare dans la conception même de l'action syndicale. Au début de l'année, de nombreuses luttes partielles étaient conduites par les minoritaires pour les salaires et des *revendications minimes*.

---

4. Les membres du secrétariat sont poursuivis pour complot contre la sûreté de l'Etat, donc cachés ou emprisonnés, ce qui permet au réformiste Bidegaray de reprendre la direction de la Fédération le 27 juin.

5. Jean Brecot, *La grande grève de 1920*, publié l'année même par *La Vie Ouvrière*. Ce texte sera repris en brochure en 1932 par les Editions Syndicales Internationales avec une préface de Monmousseau critiquant le syndicaliste-révolutionnaire Jean Brecot (c'est-à-dire le Gaston Monmousseau de 1920 qui utilisait ce pseudonyme !).

La direction confédérale doute de l'efficacité de ce type d'action. Elle l'écrit clairement, traitant de cette période dans un texte consacré aux grèves de mai[6] :

> *« Elle (la CGT) a constaté avec clairvoyance que la lutte sans fin pour l'augmentation des salaires ne suffirait pas à combler le gouffre de la vie chère... »*
>
> *« ... Les organisations ouvières françaises ont compris ces enseignements. Elles ont vu que le problème du mieux-être social ne peut trouver sa solution dans le fait d'arracher quelques sous au patron pour les porter chez l'épicier, mais que la libération des masses populaires était surbordonnée à une réorganisation générale de l'économie du pays. »*

Pour les majoritaires, la lutte était prématurée : ils n'ont pas eu le temps, disent-ils, de mener la propagande nécessaire dans les masses pour l'approbation de cette réorganisation.

Ce projet économique n'est autre, encore et toujours, que le programme minimum de 1918 au coeur duquel se situe la nationalisation industrielle. Si les révolutionnaires n'approuvent pas cette revendication, ils reprochent plus encore aux réformistes d'échafauder leurs plans en vase clos sans recherche d'un soutien de masse. Dirigeant la Fédération des cheminots, ils vont reprendre la revendication de nationalisation pour la transformer en objectif d'action alors que la majorité entendait l'obtenir par pression sur le parlement. Au-delà des péripéties de l'action et des erreurs commises par les uns et les autres, le fond de la divergence se situe là.

Les historiens du mouvement syndical sont partagés sur le rôle joué par la grève de 1920 dans la scission. Il est difficile de prendre parti dans cette querelle tant les différents éléments sont imbriqués : l'international, le rapport au politique, la conception des luttes. Les grèves de 1920 et leur échec sont surtout révélatrices d'orientations tellement divergentes que leur cohabitation pouvait difficilement produire des luttes cohérentes[7].

---

6. « Quelques leçons de la grande grève », *La voix du Peuple*, n° 17 mai-juin 1920.

7. On pourra consulter sur les grèves des cheminots et les luttes qui les ont entourées : Guy Chaumel, Histoire des cheminots et de leurs syndicats, librairie Marcel Rivière et Cie, 1948 et Annie Kriegel, *La grève des cheminots, 1920*, Editions Armand Collin, 1988.

Les années suivantes seront extrêmement difficiles pour le mouvement social : la crédibilité du syndicalisme est fortement entamée, la crise économique qui sévit en 1921 contraint les rares mouvements revendicatifs à une position défensive sur les salaires. Par la suite, l'attitude des deux courants ne favorisera pas l'essor des luttes.

Les réformistes s'attachent à des projets de réforme comme le contrôle ouvrier sans plus faire appel que pour les nationalisations, momentanément tombées dans l'oubli, à l'intervention des salariés pour les défendre. Les constructions qu'ils proposent prennent de ce fait un aspect très technocratique. Leur action se concentre d'ailleurs de plus en plus sur le Conseil National Economique et, au plan international, sur le Bureau International du Travail[8].

On peut lire dans un rapport au Comité confédéral national de la CGT d'octobre 1926 intitulé *les problèmes de la production et la classe ouvrière*[9] l'appréciation suivante :

> *« ... L'expérience éclatante des Etats-Unis d'Amérique prouve qu'une des conditions de (la) prospérité est l'accroissement du bien-être des salariés, qu'une activité féconde de l'industrie s'établit en premier lieu sur le développement du marché intérieur et non point sur une sorte de dumping pratiqué au détriment des producteurs nationaux par un patronat persistant à considérer que le travail est toujours le facteur le plus compressible de la production. »*

Le raisonnement serait intéressant s'il ne s'appuyait sur une appréciation pour le moins contestable de l'application du taylorisme-fordisme aux Etats-Unis. La CGT voit bien des défauts dans l'application de l'Organisation Scientifique du Travail mais ne les attribue qu'à des abus d'employeurs trop avides de profits.

> *« On peut fixer en principe l'attitude que le mouvement ouvrier doit adopter à ce sujet,* indique le même texte : *il doit travailler*

8. Pour les dirigeants de la CGT, ces deux niveaux sont complémentaires : il appartient aux organismes internationaux, Société des Nations, Bureau International du Travail de réguler l'interdépendance économique des peuples.

9. *La Voix du Peuple*, décembre 1926. Texte publié par ailleurs dans *l'Atelier* nouvelle série, 3e année, n° 35, novembre 1926 sous le titre « Organisation Scientifique du Travail ».

à développer les avantages que présente ce système, et à supprimer les abus qui en sont faits contre l'intérêt des travailleurs et contre l'intérêt de la collectivité. »

La CGTU par contre s'oppose au système, dénonce la déqualification, l'intensification du travail, *le salaire à prime,* impulse des luttes sur les salaires, la durée du travail, le chômage, s'efforce d'organiser ceux qui subissent les conséquences du travail à la chaîne. Elle consacre une part importante de son Congrès de Bordeaux en 1927 à dénoncer *la rationalisation capitaliste* et ses conséquences sur les conditions de travail.

Le Congrès de Bordeaux voit d'ailleurs un retour à un syndicalisme ancré sur les revendications sociales. Les débats y revêtent un caractère moins doctrinal et si l'action a pour but de conduire la classe ouvrière à une prise de conscience révolutionnaire, elle ne s'en appuie pas moins sur les revendications concrètes des salariés. Au cours des années suivantes, la CGTU connaît bien des revirements de sa *stratégie des grèves* avec un retour à la politisation en 1929 en pleine période *classe contre classe* puis, à partir de 1931, 1932 une relance du syndicalisme de masse appuyé sur les revendications quotidiennes.

Dans ses périodes politisées ou plus syndicales, la CGTU s'est toujours efforcée de suivre une politique de présence parmi les salariés, bravant la répression, faisant de l'agitation dans les usines, conduisant les luttes. Elle acquiert de ce fait une connaissance réelle de la situation des ouvriers, de leurs préoccupations et revendications. Puisque ce sont les masses qui font l'histoire, selon une formule de Marx que la CGTU fait sienne, il faut être parmi elles. Cette présence confrontant ses militants aux réalités tempère l'irréalisme de certains mots d'ordre et la conduit, dans des conditions extrêmement difficiles, à une réelle activité de terrain. La CGT, quant à elle, agit beaucoup plus comme un groupe de pression produisant réflexions et analyses pour réformer la société. Ces deux attitudes vont fortement peser sur les conceptions d'organisations des deux rivales.

Réorganisations

En 1922, après la scission, la CGT revendique 373 000 adhérents et la CGTU 360 000[10].

Tout laissait supposer une progression plus rapide de la CGTU : l'ascension des minoritaires était nette dans les trois congrès d'après-guerre. Implantée dans les forces vives de la classe ouvrière, ses adhérents étaient beaucoup plus jeunes que ceux de la CGT. C'est pourtant l'inverse qui se produit. La CGT remonte la pente en s'étendant à des catégories nouvelles (elle bénéficie notamment de l'apport de la Fédération des fonctionnaires demeurée dans l'autonomie de 1921 à 1928, et qui devient, dès son adhésion, la première organisation de la CGT devant la Fédération de l'Enseignement). En 1926, elle regroupe 884 000 syndiqués, tandis que la CGTU est à son apogée avec 475 000 cartes.

En 1934, année de référence pour les derniers congrès d'unification, la CGT compte 490 984 adhérents et la CGTU 264 085[11]. La CGTU connaîtra également un déclin de ses forces ouvrières au sens le plus strict du terme, les effectifs des Fédérations des métaux, du bâtiment, du textile régressant alors que les cheminots représentent plus du quart de l'ensemble des syndiqués unitaires. Cette situation est à relier à l'étroitesse qui gagne progressivement la CGTU : alors que le capitalisme entre dans une ère de stabilisation, elle continue à décrire une situation révolutionnaire, s'appuyant sur l'existence de l'URSS construisant le socialisme sur un territoire immense, et la lutte des peuples coloniaux et semi-coloniaux. Ses mots d'ordre tendent à se politiser, et à s'éloigner des préoccupations immédiates des salariés.

La chute des effectifs tient aussi aux conditions extrêmement difficiles de l'action, à la répression qui frappe les militants unitaires : il est beaucoup plus risqué à l'époque d'être syndiqué unitaire que confédéré et plus encore de l'être dans le privé que dans les secteurs à statuts.

---

10. Chiffres fournis par Jean Bruhat et Marc Piolot dans *Esquisse d'une histoire de la CGT (1895-1965)*, Editions de la CGT, 1966.
11. Chiffres issus de l'étude d'Antoine Prost, *La CGT à l'époque du Front populaire*, Armand Colin, 1964.

Ce contexte provoque une grande instabilité des effectifs de la CGTU. Dans les débats portant sur les questions d'organisation dans ses réunions, le terme de *syndicat passoire* est fréquemment utilisé : on y entre, on en sort au gré des luttes, de la répression. La négligence, les difficultés du collectage font le reste si bien que le nombre de syndiqués n'est pas toujours significatif des capacités de mobilisation de la CGTU. Il existe souvent autour d'elle un cercle de sympathisants qui reprennent leur place en son sein ou à ses côtés lorsque les conditions de l'action se trouvent rassemblées.

Partant d'une situation sensiblement identique[12], la CGT réformiste connaîtra une progression continue sans être pour autant spectaculaire : jusqu'en 1935 le total des effectifs des deux organisations n'atteindra jamais, et de très loin, les effectifs de 1919. Pour les réformistes héritiers du sigle et de la légitimité, la situation est d'autant moins difficile que, s'éloignant de plus en plus d'une action syndicale axée sur la lutte, ils ne craignent pas la répression. Héritières des mêmes structures, les deux organisations vont progressivement les retailler à la mesure de leurs orientations.

L'un des apports essentiels de la CGTU est d'avoir voulu situer l'organisation au plus près des salariés avec la constitution de sections syndicales d'entreprises. Les historiens du mouvement ouvrier insistent, non sans raison, sur le parallélisme entre l'organisation du Parti communiste à l'époque de la bolchevisation et celle qu'adopte la CGTU à son congrès de 1925. La volonté d'organisation à partir de l'entreprise est pourtant plus ancienne : au premier congrès de la CGTU à Saint-Etienne, la Commission administrative provisoire dominée par les anarchistes présente un rapport sur les unions régionales en situant à la base, l'ouvrier organisé dans son atelier, puis le syndicat local, la commission intersyndicale dans la commune, la Fédération professionnelle régionale, l'Union régionale intersyndicale et la Confédération.

C'est, en germe, l'organisation qu'adoptera la CGTU trois ans plus tard avec le syndicat, l'union locale, le syndicat régional, la région, la Fédération et la Confédération.

---

12. Dans son tableau des déclarations officielles, René Mouriaux donne 373 000 pour la CGT et 371 000 pour la CGTU en 1922, *op. cit.*

La Commission administrative provisoire justifiait ainsi son choix :

« Le syndicalisme doit modifier et transformer ses organes, les faire mouvoir d'une façon nouvelle. C'est ce que nous avons tenté de faire en indiquant que, comme le capital, le syndicalisme doit avoir ses bases et ses fondements dans l'atelier, dans l'usine, dans la commune ou la localité et dans la région. »

Les mêmes critères seront retenus par la suite avec le souci essentiel de l'efficacité de l'action et la volonté de la porter sur les lieux du travail. Cette conception conduit à mettre en avant le syndicat comme structure déterminante et la possibilité pour la Confédération de se situer en liaison directe avec les organisations de base notamment à l'occasion de luttes importantes. Cette évolution se réalise au détriment du fédéralisme. Le rapporteur sur la *stratégie des grèves* au Congrès de 1925 insiste sur les conditions d'unité du prolétariat en ces termes :

« Nous pensons que s'il est vrai que le prolétariat doit s'attacher à faire bloc pour s'opposer à la bourgeoisie, il n'est pas moins vrai que, dans le prolétariat, il ne doit pas y avoir, dans la lutte contre la bourgeoisie, de cloisons étanches et de divisions.

La première conséquence de ce qui précède, c'est la nécessité pour le mouvement du prolétariat tout entier d'en finir avec ce soi-disant fédéralisme qui, paraît-il, était l'originalité du syndicalisme français jusqu'à ce jour, pour comprendre enfin qu'un patronat uni, obéissant à une direction qu'il s'est donnée lui-même, qui sait lancer ses mots d'ordre en les expliquant, qui sait se faire écouter par la totalité des patrons réunis dans le pays, possède une force que le mouvement ouvrier, sous peine d'être continuellement battu, se doit d'avoir lui aussi. Il doit lui aussi s'attacher à une direction qu'il peut se donner à tous les étages de la hiérarchie syndicale, il se doit d'avoir une direction qui dirige, d'en finir avec les cloisons étanches entre les différentes Fédérations d'industrie, entre les différentes Unions départementales ou locales. Il se doit d'en finir absolument avec ces principes soi-disant sacro-saints d'autonomie fédérale, départementale ou syndicale vis-à-vis des organismes centraux pour enfin se ranger sous une direction centralisée capable de

prendre position dans un mouvement, capable d'apporter dans un mouvement les directives qui sont le résultat de la somme d'expériences particulières des diverses organisations syndicales locales ou industrielles. »[13]

Ce discours extrêmement centralisateur s'accompagne d'efforts constants pour une implantation dans l'entreprise brisant le syndicalisme de métier. Le Congrès de Bordeaux en 1927 revient sur la nécessité « *des fusions locales groupant les syndicats locaux dans une même industrie plongeant ses racines au champ de la production par section syndicale d'entreprise groupant tous les syndiqués sans distinction de catégories professionnelles* ».

La CGT opère un mouvement inverse. En 1925, par exemple, dans un de ces échanges rituels entre Congrès à propos de l'unité, la CGT exige comme condition de retour des minoritaires dans la vieille maison la dissolution des conseils d'usine (et des cellules du Parti communiste) rejetant donc le syndicat hors de l'entreprise. Le fédéralisme par contre se renforce au bénéfice des fédérations alors que les unions départementales ne sont que les représentantes de la Confédération tenues d'appliquer ses directives. L'article 24 des statuts adoptés au 1er Congrès suivant la scission, en 1923, stipule :

« *Les Unions sont des filiales de la CGT. Leur secrétaire, délégué au Comité confédéral national, est le représentant officiel de la CGT dans le département.* »

Depuis l'origine, la CGT est organisée en tendances qui présentent chacune leurs motions dans les Congrès confédéraux. Jusqu'à la scission, cette pratique est admise, affirmée même par tous comme un élément naturel de la démocratie, un droit que personne ne saurait contester. Aux yeux du lecteur d'aujourd'hui, quelque peu averti des traditions politiques et syndicales, l'évolution ne doit guère faire de doute : la CGTU dérivant vers le centralisme, se rapprochant de plus en plus du Parti communiste, devrait stipendier les tendances. La CGT, au contraire, organisation réformiste tissant des liens plus ténus mais réels

---

13. Rapport de Lucien Rabaté sur *la stratégie des grèves*. Compte rendu sténographique du Congrès de 1925.

avec la SFIO, en ferait le principe de son organisation. Ce n'est absolument pas ce qui se produit : les révolutionnaires demeurent divisés en tendances rivales. Si les *syndicalistes-communistes* l'emportent largement au Congrès de Saint-Etienne, si au fil des ans la minorité syndicaliste-révolutionnaire et anarchiste s'effrite, rejoignant la CGT ou se réfugiant dans l'autonomie, le principe des tendances sera toujours respecté. Elles revêtiront en fait un caractère essentiellement politique, le Parti communiste ne se privant pas du droit d'en user en réunissant régulièrement les fractions communistes (bien que l'on fasse alors la distinction entre la *fraction extérieure* du seul ressort du parti concerné et la *tendance interne).*

Dès son Congrès de 1923 par contre, la CGT adopte un autre type de fonctionnement. Le principe des tendances n'y est pas évoqué par les congressistes, mais elles se trouvent interdites de fait par la structure des débats, les motions étant préparées par des commissions qui présentent un texte unique au Congrès. En 1925, une minorité très faible tente de transgresser cette règle non écrite au cours de la discussion sur l'unité qui devait se conclure par le célèbre cri du coeur d'un congressiste *la volaille ne sera pas plumée.* La motion qu'elle présente au nom d'une quinzaine de syndicats n'est pas soumise au vote. Elle ne pourra s'exprimer qu'en votant contre la motion présentée par la commission. Il est vrai que la même année le rapport moral présenté au Congrès de la CGTU est voté à la quasi unanimité. L'affaiblissement de l'opposition anarchiste estompe le principe des tendances sans pour autant le mettre en cause.

Partant d'une même base les deux organisations adaptent leurs structures à leurs conceptions, à leur mode de vie, à leurs orientations. Ce n'est donc pas un hasard si au moment de se rejoindre en 1935-1936, elles concentreront leurs débats sur les problèmes d'organisation. Sans doute fallait-il adopter des règles communes pour vivre à nouveau ensemble, mais beaucoup plus fondamentalement, elles sous-tendaient, chacun en avait bien conscience, des conceptions de l'action syndicale qui avaient singulièrement divergé au cours des vingt-cinq années de divorce.

CHAPITRE V

OBSESSION UNITAIRE ET RÉALITÉ

Du rapport à la nation et à l'Etat jusqu'aux relations internationales en passant par les conceptions de l'action syndicale, tout semble donc séparer les deux courants issus de la *vieille CGT* dans cette période allant de la scission à la réunification. L'obsession de l'unité, plus ou moins sincère, traverse pourtant les deux courants tout au long des années de séparation. Les uns comme les autres ressentent la division comme une trahison vis-à-vis de la classe ouvrière, aussi leurs prises de position officielles sont-elles la plupart du temps destinées à se justifier devant les salariés.

Fusion ou absorption ?

Dès le lendemain de la scission, chaque courant tente d'en rejeter la responsabilité sur l'autre et avance des propositions visant à se dédouaner. Au Comité confédéral national d'octobre 1922, la CGT adopte la position dont elle ne se départira jamais : l'unité n'est possible que par le retour des indisciplinés dans les syndicats restés affiliés à *la vieille CGT*. Le langage sera plus ou moins courtois mais le fond changera peu : unité organique à la base dans le respect des statuts et des orientations de la CGT, refus catégorique de l'unité d'action.

La position de la CGTU sera beaucoup plus variable. L'attitude adoptée en 1922 synthétise assez bien l'orientation constante à partir de laquelle se déclineront verrouillages et concessions : proposition de front unique d'une part[1] et unité organique d'autre part au moyen d'un Congrès de fusion. Dès sa première année d'existence, la direction de la CGTU doit faire face à des courants d'opposition interne. L'Union départementale des Bouches-du-Rhône qui adresse une motion favorable à l'unité à la base à toutes les organisations oblige le Bureau confédéral à lancer une mise en garde contre le risque de création d'un courant d'autonomie. En octobre 1923 un mouvement identique suscité par l'Union départementale de la Somme conduit à la même réaction de la Commision exécutive confédérale. C'est pourtant ce que la direction de la CGTU favorisera treize ans plus tard en 1935, balayant d'un revers de main la même objection présentée par les confédérés.

A partir de 1923, les deux Congrès se déroulant désormais la même année, une sorte de rituel va s'établir : la CGTU propose un Congrès mixte et l'unité de front (en 1923, c'est la riposte à l'occupation de la Ruhr, l'action contre l'offensive générale sur les salaires et, déjà, la lutte anti-fasciste). La CGT répond par un refus circonstancié de l'unification, uniquement envisageable à la base, et de l'unité d'action qui consacrerait la division et retarderait l'unité organique. Le ton du refus est parfois franchement offensant comme en 1925, au Congrès de Paris :

> *« Le Congrès confédéral ne peut ignorer qu'en même temps qu'ils lui proposaient l'unité, les dissidents ont proclamé leur subordination à une politique dont les procédés ont été si gravement préjudiciables à la classe laborieuse de tous les pays. »*

Sans doute ce ton comminatoire n'est-il pas sans lien avec l'écho rencontré par les propositions d'unité que la CGTU a cette fois largement popularisé. En 1927, les propositions de la CGTU sortent du formalisme : en janvier, elle propose la fusion à la base, à laquelle la CGT oppose toujours les mêmes considérations. En mai, les syndicats des cheminots unitaires et confédérés de *Paris-Etat-Rive-Droite* élaborent une résolu-

1. Cette tactique est alors préconisée par l'Internationale communiste et l'ISR mais se transformera en une volonté permanente de la CGTU.

tion commune préconisant l'entrée en bloc des syndicats unitaires dans la CGT aux conditions fixées jusqu'alors par les confédérés. La Commission exécutive de la CGTU adopte cette résolution le mois suivant acceptant à la fois les statuts de la CGT et la loi de la majorité pour déterminer l'orientation. La concession est majeure, l'ouverture de la CGTU dans cette période n'étant pas factice. La direction de la CGT multiplie pourtant les verrous : elle repousse l'adhésion en bloc à la base qu'elle avait toujours préconisée. L'unité ne peut désormais se faire, répond-elle, que par adhésions individuelles aux syndicats professionnels de la CGT. Elle adopte à son Congrès de Paris, en juillet, un additif à ses statuts (l'article 36 bis) prévoyant une commission chargée d'examiner les cas de violation des statuts, additif dont la CGT sait qu'il provoquera l'opposition farouche de la CGTU. L'adoption de cette adjonction, écrit la direction de celle-ci dans son message au Congrès de la CGT, « *détruirait radicalement la valeur de la résolution Paris-Etat-Rive-Droite, en légalisant du haut en bas de l'échelle syndicale le principe de la pratique des exclusions* ». L'objectif conjoncturel de cet article sera confirmé par sa disparition lors de l'adoption des statuts de la CGT réunifiée en 1936.

La CGTU confirme son engagement dans la voie du réalisme deux mois plus tard au Congrès de Bordeaux. Elle maintient sa position de principe mais s'attache au développement réel du front unique :

> « *Plus de ces simples formules protocolaires de direction à direction, mais un travail quotidien dans les masses ; des rapports quotidiens avec les organisations confédérées, un travail acharné sur la base des revendications immédiates, et surtout un langage approprié à la compréhension des ouvriers, des mots d'ordre appropriés à la situation du moment.* »

L'adoption de la ligne *classe contre classe* en 1929 met un terme brutal à l'attitude ouverte de la CGTU. On fustige les minoritaires qui en sont restés à la motion *Paris-Etat-Rive-Droite*. Désormais « *la sociale-démocratie et le réformisme sont intégrés de façon complète et définitive dans le bloc capitaliste* »

A la fin de l'année 1930 se constitue un comité pour l'unité dit *comité des 22* reprenant sensiblement les propositions de la CGTU de 1927. Appuyé par la revue anarchiste *La ligue syndicaliste*, il comprend des

unitaires, des confédérés (dont Dumoulin) et des autonomes. Si l'initiative rencontre un vif succès à la base, elle est accueillie par l'invective de la CGTU et le sarcasme de la CGT. Les dirigeants confédérés n'en perçoivent pas moins le parti qu'ils peuvent tirer de l'aspiration à l'unité dans un moment où le courant rival se trouve particulièrement verrouillé. En 1931, alors que dans sa traditionnelle lettre à ses frères ennemis, la CGTU propose la reconstitution de l'unité sur une base de lutte de classes, la CGT adopte au Congrès de Japy une motion d'apparence très ouverte. En fait, *la motion de Japy* ne déroge en rien aux principes affirmés depuis 1922 mais adopte un ton extrêmement conciliant. Elle obtient d'ailleurs le résultat escompté avec l'adhésion de nombreux militants de la minorité unitaire à la CGT. Le Congrès de la CGTU qui se tient deux mois plus tard, en novembre, fait preuve d'une particulière tendresse à l'égard des confédérés : les *dirigeants réformistes* sont accusés d'orienter les masses vers la collaboration de classe, de trahir les intérêts de la classe ouvrière[2], d'être entièrement dévoués à la bourgeoisie[3]. Quant à Monmousseau, il définit ainsi l'unité :

> « *L'unité syndicale de classe, l'unité syndicale contre la bourgeoisie, les dirigeants réformistes, par la fraternisation entre les ouvriers confédérés, autonomes, chrétiens, unitaires et inorganisés contre la collaboration de classe, par le front unique pour la lutte de classe, pour la défense de nos revendications.* »[4]

2. Résolution sur l'unité.

3. Résolution sur la crise économique.

4. Dans cette même intervention, Gaston Monmousseau est contraint de présenter une autocritique à propos du titre d'un de ses articles dans *la Vie Ouvrière* intitulé « CGT unique, CGT de trahison » qui semble avoir causé beaucoup de remous parmi les militants. Reconnaissant le caractère maladroit du titre, il confirme la teneur de l'article qui se situe sensiblement sur le même ton que notre citation.

La portée des années vingt

Les positions demeurent bloquées jusqu'en 1934. A la *conférence d'unité* qui se tient à l'issue du Congrès de la CGTU de 1933[5], Benoît Frachon lance dans le rapport d'ouverture le même genre d'accusation à l'égard des dirigeants réformistes. *« La CGT ne peut mener sa politique de soutien à la bourgeoisie qu'en entretenant des divisions au sein de la classe ouvrière »*. Il leur reproche de faire le silence sur les revendications et de trahir les intérêts du prolétariat : *« il n'y a aucun lien possible entre la politique de collaboration et de trahison de la CGT et la politique de défense des intérêts de classe du prolétariat qui est celle de la CGTU ». « Il faut démasquer de façon encore plus impitoyable que nous l'avons fait jusqu'à présent la politique de trahison de la CGT »*. Les moyens de l'unité sont dans l'action et dans la réunion des syndiqués des différentes obédiences afin de les faire juges des programmes en présence.

Poursuivant sur la lancée de Japy dont elle attendait plus, notamment du côté de la Fédération Autonome des Fonctionnaires[6], la CGT se fait d'autant plus pateline, confirmant, dans sa motion sur l'unité du congrès de 1933, que *« toute organisation ouvrière qui n'est pas encore groupée sous l'égide de la CGT peut s'intégrer à celle-ci sans appréhension ». « Tous ses droits »*, précise-t-elle *« seront sauvegardés et on ne saurait même lui demander d'atténuer son sens critique »*.

Il s'agit de rien moins qu'une entreprise de détournement, assortie pourtant de la décision de tenir un Congrès confédéral extraordinaire dont le Comité confédéral national aurait l'initiative en fonction des

---

5. La première de ces conférences a lieu en 1925. Elles se déroulent lorsque les deux Congrès ont lieu simultanément. Il s'agit d'une sorte de simulacre de Congrès d'unification qui aurait eu lieu si les confédérés avaient accepté la fusion. Y participent quelques éléments confédérés et autonomes en rupture avec l'orientation de leur organisation. Il n'y aura que deux conférences de ce type, 1929 se situant dans une période anti-unitaire et 1935 voyant une rencontre effective des deux Congrès.

6. Les deux organisations lancent des oeillades appuyées du côté des autonomes. Après Japy, les confédérés espéraient les voir rejoindre *la vieille CGT*. La Fédération des fonctionnaires justifie son maintien dans l'autonomie par la nécessité d'établir une charnière entre CGT et CGTU, ce que lui reproche cette dernière, les deux orientations étant inconciliables.

progrès de l'unité. Les appels au *rétablissement de la concorde ouvrière* ne s'accompagnent d'aucune proposition de rencontre.

Le divorce semble définitif quel que soit le problème envisagé : la nature des revendications et des propositions propres à assurer la défense des intérêts des salariés, l'idée de l'indépendance syndicale, la stratégie et la pratique des luttes. Traitant de cette période Georges Lefranc[7] intitule son chapitre *« Voies sans issue : révolutionnaires sans révolution, réformistes sans réforme »*. Sans doute peut-on considérer ces années d'après-guerre jusqu'à 1934 syndicalement stériles : les acquis sont maigres, le patronat ne concède pratiquement rien et lorsqu'il le fait, il reprend très vite ce qu'il a été contraint d'accorder. C'est au cours de ces années pourtant que de part et d'autre s'élaborent des orientations, se mettent en place des conceptions d'organisation, se rodent des pratiques de luttes qui auront des répercussions durables. Lorsque le rapport de forces se modifiera, en 1936 comme en 1945, la jonction des deux traditions, réformiste et révolutionnaire, imposera des acquis durables.

On ne retient généralement de l'histoire que les courts moments où les luttes quotidiennes se transforment en épopée. Il n'est pourtant pas hasardeux d'avancer que sans l'expérience amoncelée au cours de ces dures années, ni le Front populaire, ni la Libération n'auraient eu les mêmes répercussions sur la vie des salariés.

Au courant réformiste revient le mérite de la réflexion sur des réformes de structures comme les nationalisations même si leur élaboration tournait autour d'un cercle étroit de spécialistes. Au courant révolutionnaire revient celui d'avoir maintenu, malgré le sectarisme et les erreurs d'appréciation, un syndicalisme de lutte marquant d'une empreinte profonde l'ensemble du mouvement syndical français. Les deux courants en se rejoignant, même pour peu de temps, se modifieront, s'empruntant des analyses, des caractéristiques, des modes d'organisation. En 1947, lorsqu'ils se sépareront définitivement (tout du moins pour une période dont personne aujourd'hui ne peut entrevoir l'issue) aucun ne pourra se prétendre l'exact continuateur d'une des deux organisations d'avant 1936, même si demeurent fondamentale-

---

7. Georges Lefranc, *op. cit.*

ment un courant révolutionnaire et un courant réformiste : la CGT va poursuivre son insertion dans la vie nationale malgré les aléas de la période de guerre froide. Quant à FO, elle abandonnera le réformisme constructeur des années 1920 et 1930 pour se cantonner dans une pratique beaucoup plus proche du corporatisme d'avant la guerre de 1914.

Ces années apparemment creuses sont donc extrêmement structurantes pour le syndicalisme français. L'expérience de ce syndicalisme réputé si improductif, lui permettra, alors que ses composantes paraissaient irrémédiablement séparées, de dépasser les clivages et invectives pour entamer dès 1934 des pourparlers qui le conduiront à la réunification.

CHAPITRE VI

L'UNITÉ FACE AUX PÉRILS FASCISTES (1934-1936)

On a retenu de ces années la grande épopée d'une classe respirant enfin le grand air de la liberté, reprenant des mains des révolutionnaires de 1793 le drapeau de la patrie en danger, accédant pour la première fois au premier rôle dans l'action des forces progressistes, rencontrant dans un éblouissement réciproque le monde de la création, écrivant une des plus belles pages de l'histoire de France. De nombreux ouvrages ont décrit cette période dans ses différentes dimensions : économique, politique, sociale, culturelle. Nous nous en tiendrons ici à ce qui permet d'éclairer notre sujet.

Six, neuf, douze

Le premier constat concerne les origines de l'unité organique : on retient à juste titre de 1936 les grands acquis sociaux. Ce n'est pourtant pas la lutte contre les effets sociaux de la crise qui a créé l'urgence de l'unité syndicale.

En 1921, ce sont des divergences fondamentales concernant la nature et le rythme des changements à opérer au niveau de la société qui ont conduit à la scission. La division s'est faite sur la conception de la nation et l'appréciation de la situation internationale, sur l'attitude à



tenir à l'égard de l'Etat et l'approche du domaine politique. Ces oppositions se sont répercutées sur la pratique de la lutte syndicale.

En 1934, les mêmes raisons, inversées si l'on peut ainsi s'exprimer, vont conduire à l'unité comme elles l'avaient brisée : c'est la pression de la situation internationale, et bien plus encore, les exigences de la politique intérieure qui ont reconstruit l'unité. En 1934, les courants rivaux vont voir leur attitude à l'égard de la nation, de l'Etat, du domaine politique se rapprocher suffisamment sous la pression de l'événement pour favoriser l'unité et susciter des luttes sociales d'un niveau jamais égalé.

Jusqu'alors le péril était extérieur. Si le fascisme italien inquiétait, il apparaissait cependant comme une situation localisée. A partir de 1933, l'arrivée au pouvoir des nazis en Allemagne ne permet plus d'ignorer l'ampleur du phénomène.

Avec la manifestation des ligues d'extrême droite entraînant les anciens combattants derrière elles dans un assaut contre l'Assemblée Nationale, la menace devient intérieure. Les syndicalistes sont obnubilés par le fait que la désunion syndicale en Allemagne n'a pas permis d'entraver la marche d'Hitler au pouvoir. André Wurmser a bien synthétisé, dans le titre d'un de ses romans intitulé *Six, neuf, douze*[1] le mouvement accéléré de la levée de conscience populaire.

Le six, c'est l'émeute qui fait seize morts et obtient la chute sans résistance du gouvernement Daladier éclaboussé par les scandales (l'affaire Stavisky notamment). Le neuf, c'est la puissante manifestation organisée par le Parti communiste et la CGTU qui appellent les ouvriers à la réalisation du *front unique*. De nombreux militants socialistes s'y associent. Il y a neuf morts. Le douze, c'est l'appel à la grève et aux manifestations lancé par la CGT, rejointe parallèlement par la CGTU. Le nombre de grévistes atteint le niveau record du million. A Paris, les deux cortèges, CGT et SFIO d'un côté, CGTU et Parti communiste de l'autre fusionnent à la Nation au cri de vive l'unité. Le fait remarquable est que le premier acte de grande ampleur de ce qui deviendra le Front populaire se réalise sous l'égide du syndicalisme.

---

1. Le roman d'André Wurmser, écrivain, essayiste et polémiste appartient à une fresque intitulée *Un homme vient au monde*, Editeurs Français Réunis, 1964.

Le rassemblement antifasciste ouvre une brèche dans les principes affirmés par la CGT depuis la scission : il s'agit d'un acte éminemment politique, l'associant ouvertement à des partis, réalisé dans une unité d'action (même si elle n'y appelle pas formellement) que les confédérés ont toujours récusée. De son côté, tout en continuant à prôner la tactique *classe contre classe*, la CGTU la transgresse dans les faits : entre deux options de la *dictature du capital*, elle choisit bien, qu'elle l'admette ou non, de défendre la version démocratique.

Les événements politiques et syndicaux vont dès lors se mêler : le 27 juillet 1934 le Parti communiste français et la SFIO adoptent un pacte d'unité d'action. Le mouvement de masse a pesé très fort dans la décision, il a aussi montré son efficacité : si la droite revient au pouvoir avec Doumergue flanqué des radicaux, si elle tente d'affaiblir l'Assemblée, le coup de force a été évité. La stratégie du Parti communiste évolue très rapidement. Il pousse très loin l'objectif d'arracher les classes moyennes au fascisme. C'est en effet au Parti radical tenant peu après son Congrès dans la même ville, que s'adresse le discours de Maurice Thorez du 24 octobre 1934 à Nantes pour la constitution d'un *Front populaire de la liberté du travail et de la paix.*

Simultanément commencent les pourparlers CGT-CGTU pour la réunification tandis que le mouvement populaire se développe : sous l'égide du mouvement Amsterdam-Pleyel se déroule avec la participation de la CGT et de la CGTU, du Parti communiste, de la SFIO, de radicaux dont le parti pose un pied des deux côtés (Hérriot est au gouvernement Laval), l'immense manifestation du 14 juillet. L'unité syndicale devient une exigence telle que le nombre de syndicats unifiés ne cesse d'augmenter malgré l'opposition de la CGT qui voit dans ce mouvement un risque de dispersion dans l'autonomie.

L'Union politique se précise jusqu'à aboutir en janvier 1936 au Programme de rassemblement populaire auquel adhère le Parti radical qui rompt définitivement avec le gouvernement en provoquant la chute de Laval. Ce programme à l'élaboration duquel ont participé les deux organisations syndicales porte sur trois grands thèmes : la liberté, la paix et les réformes économiques, alliant donc la lutte contre le fascisme extérieur et intérieur à des mesures sociales correspondant aux aspirations immédiates des salariés et d'autres couches de la population (paysans, artisans, petits commerçants...). Le Congrès d'unification

syndicale adoptera le Programme du Rassemblement Populaire. Ainsi les deux mouvements, politique et syndical, s'épaulent-ils, affichant l'un comme l'autre des objectifs politiques (la lutte contre le fascisme) et sociaux (la lutte contre les effets de la crise).

La nouvelle alliance politique se concrétise en avril-mai à l'occasion des élections législatives. Le renversement de situation qui en découle tient beaucoup plus à une modification des alliances qu'à un bouleversement important des formations politiques en présence qui demeurent très stables : la droite recule mais faiblement, la SFIO qui enlève aux radicaux la première place, stagne pourtant. Seuls les communistes réalisent une percée spectaculaire et doublent le nombre de leurs élus. La grande nouveauté réside dans le ralliement du parti traditionnel des couches moyennes aux partis se réclamant de la classe ouvrière.

Les grèves de mai-juin sont certes liées au succès électoral des partis du Rassemblement populaire. Elles doivent plus être interprétées pourtant comme une exigence à l'égard du politique dont on attend qu'il tienne ses promesses que comme un mouvement s'appuyant sur l'euphorie de la victoire : le deuxième tour des élections a lieu le 3 mai, le gouvernement Blum ne se mettra en place que le 4 juin à l'expiration du mandat de l'ancienne chambre. C'est dans cette période que débutent les grèves. Leur caractéristique est de rejeter l'arbitraire patronal (la première grève a lieu aux usines Bréguet du Havre le 11 mai pour la réintégration de deux ouvriers licenciés pour la participation au 1er mai), de ne répondre à aucune consigne générale et de s'appuyer sur les revendications de l'entreprise. L'autre fait notable est leur développement dans le secteur privé parmi les salariés les plus exploités, les plus humiliés. Depuis les grandes grèves des années 1920, ils ont subi des dégradations lourdes de leurs conditions de vie et de travail, des politiques patronales à courte vue essentiellement basées sur la répression. Ils soulèvent la chappe de plomb de l'oppression. Les grèves avec occupation ont d'abord atteint les grandes entreprises de la métallurgie, puis se sont étendues dans toutes les branches touchant des unités de travail de toutes tailles. Bien que peu implantés, les ex-unitaires jouent un rôle important dans les grandes entreprises où la CGTU menait une activité d'agitation depuis des années soit de l'extérieur, soit en s'appuyant sur des militants clandestins.

Ils apparaissent désormais au grand jour. La soif de liberté, l'exigence de dignité figurent parmi les grandes caractéristiques de ces grèves, leur conférant cette atmosphère si particulière composée de fête et de responsabilité. Les conquêtes du Front populaire sont celles que l'on connaît : les congés payés, les 40 heures, l'application de la loi sur les conventions collectives de 1919, l'augmentation des salaires, mais c'est aussi cette conquête de la liberté, toujours chèrement disputée, jamais complète mais qui constituera désormais un des grands enjeux de la lutte syndicale. Ce n'est pas un hasard si une des premières exigences et un des premiers acquis concernent les délégués du personnel[2]. Cette donnée va fondamentalement modifier les rapports entre les deux courants : les ex-unitaires agissant à découvert vont acquérir une solide assise dans les grandes entreprises du secteur privé où les ex-confédérés sont peu présents. Le secteur public dans lequel ceux-ci sont très fortement implantés participe peu à la grève dans laquelle ils voient une défiance à l'égard d'un gouvernement qu'ils soutiennent et qui abrogera effectivement les décrets-loi Laval bloquant leurs rémunérations. Ces grèves sont enfin l'extension d'un syndicalisme de lutte à des couches nouvelles, particulièrement à celle des employés : on a souvent évoqué à juste titre les grèves des grands magasins, fort peu par contre celle des employés du bureau. Les banques certes n'ont pas cessé le travail, les représentants de la finance préférant négocier immédiatement de crainte d'une panique ; par contre, les employés d'assurances occupent leurs compagnies, des militants de la CGTU sortent de la clandestinité et gagnent rapidement en influence même s'ils demeurent minoritaires dans un milieu traditionnellement acquis au syndicalisme chrétien, où les Croix de Feu connaissaient une influence certaine.

---

2. Il s'agit alors de « délégués d'atelier » généralisés au travers des conventions collectives. La loi instituant les délégués du personnel n'interviendra qu'à la Libération. Il faudra attendre 1968 pour que le syndicat ait droit de cité dans l'entreprise. Au moins en 1936, ses militants peuvent-ils exercer une activité reconnue. Par contre, les accords Matignon constituent la première reconnaissance effective par les pouvoirs publics et le patronat, du syndicalisme confédéré.

Des révisions doctrinales profondes

Ces années 1934-1936 apportent un bouleversement profond, durable dans les conceptions du syndicalisme tant dans ses approches idéologiques que dans ses conceptions de l'organisation.

Sous la poussée des événements, le courant révolutionnaire modifie son rapport à l'Etat : la CGTU comme le Parti communiste ne voulaient voir dans l'Etat que l'organisation de la domination capitaliste, la forme de cette domination important peu. Cette conception peut-être plus chevillée encore dans la CGTU que dans le Parti communiste, contraint malgré tout de participer à certaines structures étatiques au travers de ses élus, survivra dans l'analyse sinon dans les faits, jusqu'au milieu de l'année 1934.

La CGTU reconnaît alors l'existence de contradictions au sein de l'organisation de l'Etat capitaliste pouvant entraîner des conséquences plus ou moins favorables ou nuisibles aux salariés, et prend la défense de la démocratie, position qu'elle condamnait jusqu'alors comme une manifestation de collaboration de classe. Elle n'aura pas l'occasion d'approfondir alors la portée de cette évolution stratégique du fait de l'unité organique et de l'entrée trois ans plus tard dans la clandestinité des militants révolutionnaires. Elle va cependant très loin puisqu'elle admet de fait qu'entre l'action quotidienne pour la défense des revendications dont la vertu essentielle est d'accéder à la conscience révolutionnaire, et la révolution elle-même, existent des étapes, des périodes pouvant consacrer des avancées importantes pour la classe ouvrière sans qu'il y ait eu pour autant changement révolutionnaire et dictature du prolétariat (notion qui disparaîtra de toute façon des textes syndicaux avec la CGTU).

L'autre avancée fondamentale et durable du courant révolutionnaire est son intégration dans la nation, ou plus exactement l'acceptation de l'intégration de la classe ouvrière dans la nation. L'intérêt national n'est plus perçu comme une valeur bourgeoise, voire même impérialiste.

L'élément nouveau réside dans le rôle moteur joué par la classe ouvrière pour la défense d'un intérêt national au nom duquel elle limite ses propres objectifs, acceptant de ne pas les pousser jusqu'à leur terme.

Eugène Henaff résume assez bien l'évolution des unitaires dans son intervention au Congrès d'unification[3] :

> *« ... Peut-on oublier que le mouvement syndical ne rassemble qu'une minorté du peuple travailleur de France ; il n'y a pas que le prolétariat, il y a les classes moyennes en général ; il y a ces couches du peuple travailleur de notre pays qui, qu'on le veuille ou non, sont influencées par des partis politiques différents et nous, nous défendons cette conception que le mouvement syndical ne pourra participer, ne pourra préparer les conditions favorables à la libération du monde du travail, à la révolution, que dans la mesure où il saura s'allier ces classes moyennes, ces petits commerçants, ces artisans et ces paysans. »*

Cette intégration dans la nation, les révolutionnaires la pousseront beaucoup plus loin quelques années plus tard sous l'occupation et à la Libération. Désormais ces approches nouvelles de l'Etat et de la nation autorisent des revendications de caractère structurel ne remettant pas radicalement en cause les rapports sociaux.

Les confédérés sont également contraints par les événements d'infléchir leur stratégie et d'inverser en fait les objectifs du mouvement syndical : dès le lendemain de la première guerre, le courant réformiste a subordonné les revendications immédiates à des réformes de structures très hypothétiques en raison du rapport de force politique. Tout au long des années 1920 et plus encore au début des années 1930 avec le développement du planisme, ils ont maintenu la même position les éloignant de l'action revendicative. Au moment de la réunification, le débat vient en force sur cette question. Pour les unitaires, les salariés ont besoin de réponses immédiates à leurs revendications auxquelles le programme du Front populaire répond pour l'essentiel. Alors que les confédérés le réduisent à un programme électoral, peu ambitieux de surcroît en raison des alliances sur lesquelles il est fondé, ils y voient des objectifs concrets exigeant un appui de masse. Ils sont de plus très

---

3. Le Congrès national d'unité d'action se tient à Toulouse du 2 au 5 mars 1936. Son compte rendu a été reproduit et publié par l'Institut d'Histoire Sociale. Présentation de Georges Pruvost, Editions de l'Institut CGT d'Histoire sociale, 1986.

attachés à ne pas briser la rencontre qui s'est faite entre classe ouvrière et couches moyennes. L'opposition est donc très nette. *« Il est possible,* dit Belin au Congrès de réunification, *de recenser toutes les misères, de formuler toutes les revendications sans se soucier de savoir si elles sont réalisables, si elles sont compatibles avec le régime lui-même, si un régime quel qu'il soit, pourrait le supporter. »*

Racamond riposte :

> *« Mais, s'il vous plaît, Camarades, indiquez-nous donc les moyens pour faire aboutir le plan de la CGT. A qui donnez-vous le pouvoir de faire appliquer le plan de la CGT ? Quels sont les organismes qui vont décider de sa mise en exécution dans le pays, c'est une question qui n'a pas encore, que je sache, obtenu de réponse définitive ? »*

Elle comporte d'autant moins de réponse que les ex-confédérés qui s'en sont toujours remis au pouvoir politique pour l'application de leur plan, le présentent comme un ensemble de propositions propres à la classe ouvrière bénéficiant donc d'une base de masse et d'un éventuel appui politique beaucoup plus faibles que le programme du Rassemblement national. Ils professent de toute façon une sérieuse réserve à l'égard de l'alliance avec le Parti radical.

Les ex-unitaires ne s'illusionnent pas sur la volonté d'un *bon gouvernement* de faire droit aux revendications ouvrières, ils veulent créer les conditions d'une large mobilisation et souhaitent un plan de lutte capable de réaliser l'unanimité du Congrès. Tous les tenors réformistes, Jouhaux en tête, plaident contre l'adoption du programme du Front populaire et pour la défense du plan de la CGT.

Or, le Congrès finit par adopter à l'unanimité une motion confirmant l'adhésion au programme du Comité de Rassemblement populaire, le soutien de ce programme par la lutte et l'adoption du plan de la CGT. La concession est d'envergure, elle tient compte de la pression qui monte des entreprises : deux mois plus tard, ce sont les revendications immédiates qui seront défendues dans les grèves, non les réformes de structure. Sans doute pourrait-on objecter que les ex-unitaires ont accepté un compromis tout aussi important en donnant leurs voix à un plan qu'ils n'approuvaient pas. La concession est en fait bien mince : le

plan aurait de toute façon été adopté par les ex-confédérés disposant de la majorité au Congrès. Les unitaires comprennent surtout que pour les salariés l'essentiel est ailleurs : l'adoption à l'unanimité par le Congrès d'un programme de revendications d'urgence sur lequel les partis du Rassemblement populaire se sont engagés, aurait beaucoup plus d'impact que d'incertaines réformes structurelles. Le courant réformiste se voit poussé à sortir de la théorisation et des pétitions de principe, des simples souhaits posés aux responsables politiques pour s'inscrire dans une logique de lutte.

Les unitaires doivent composer par contre sur le problème des structures. Les deux courants devaient se fondre dans des organisations uniques, fonctionnant selon les mêmes règles. Or, au cours des quinze années de séparation, chacun avait modifié les unes et les autres au gré de ses orientations. Il n'était pas pensable de s'en remettre à un Congrès pour le règlement de questions dont dépendait l'existence de la future organisation. Des pourparlers devront donc préluder au processus de réunification afin de trouver un terrain d'entente. Ces rencontres s'échelonnent de l'automne 1934, à la fin 1935 avant la réunion des deux Congrès qui décideront officiellement de la réunification. Les difficultés comme les solutions auxquelles elles ont donné lieu nous ont semblé suffisamment significatives de l'état d'esprit des uns et des autres pour que nous y consacrions une place respectable dans cet ouvrage.

Les préliminaires

Les différentes rencontres qui se déroulent à partir d'octobre 1934 pour examiner les conditions de l'unité organique portent sur trois points : l'affiliation internationale, les tendances et le cumul des mandats politiques et syndicaux, thèmes que reprendra le Congrès d'unification. S'il y a débat sur la première question, il apparaît assez vite que la CGTU n'entend pas en faire un point de fixation : elle souhaite une action résolue des deux organisations en faveur de l'unité des Internationales, la décision étant réservée au Congrès de réunification. La CGT se prononce pour le maintien pur et simple dans la Fédération Syndicale Internationale tout en admettant, de façon tout à fait formelle, l'action

pour l'unité des deux internationales. Le Congrès tranchera à la majorité pour l'adhésion à la Fédération Syndicale Internationale sans que les unitaires déploient une énergie farouche pour défendre leurs positions. On est très loin des batailles de 1919 sur ce point. L'opposition est beaucoup plus rude sur la question des structures. *La Voix du Peuple* ayant publié la sténographie des rencontres au fur et à mesure de leur déroulement, on dispose de données précieuses sur les positions des protagonistes et leurs évolutions.

Les confédérés campent sur leurs positions de principe : il s'agit de reconstruire *la vieille CGT*, ceux qui en sont partis reprenant tout simplement la place qu'ils ont quittée. L'unité doit donc se réaliser à la base dans les syndicats confédérés dans le respect des statuts de la CGT. Cette position s'accompagne d'un refus obstiné de toute unité d'action. Le 12 février 1934 constitue une des très rares exceptions que la CGT a dû concéder au mouvement populaire.

En juin 1934 avant les pourparlers, elle répond aux propositions d'action commune de la CGTU par un refus catégorique : accepter l'unité d'action serait admettre l'existence définitive de deux confédérations syndicales, et remettre donc en cause la perspective de l'unité organique.

En fait, l'histoire a montré aux dirigeants confédérés que les luttes ne sont pas particulièrement propices au courant réformiste. Depuis la scission, ils se sont obstinément refusés à l'action commune craignant de contribuer au renforcement de la CGTU. En 1934, le climat est à la mobilisation ouvrière. La volonté d'union des dirigeants de la CGT pour faire face aux périls de l'heure n'est certainement pas à mettre en cause. Ils n'en caressent pas moins l'espoir, grâce à un rapport de forces favorable, de noyer le courant révolutionnaire dans les organisations confédérées, maîtrisant ainsi l'ensemble du mouvement syndical puisque tout le monde s'accorde à l'époque pour considérer le syndicalisme chrétien comme négligeable. Deux conditions doivent être remplies pour ce faire : freiner toute action commune qui pourrait rééquilibrer le rapport entre les deux courants, empêcher que l'unité se concrétise par la fusion de deux organisations égales. Pour des raisons exactement inverses, la CGTU milite pour la fusion : fusion des syndicats, fusion des deux Confédérations sur la base d'un programme préalablement débattu.

Au-delà de la position tactique des deux courants se trouvent posées des questions beaucoup plus fondamentales comme celle des tendances. Au cours de la première rencontre, le 4 octobre 1934, Benoît Frachon qui apparaît dès lors comme le principal dirigeant de la CGTU, développe l'argument suivant :

> *« Il y a dans le mouvement ouvrier des tendances, celles-ci ne sont pas une chose nouvelle, elles existaient avant la guerre, pendant la guerre et même après la guerre quand il y avait une seule CGT et qu'elles cohabitaient dans une seule organisation. »*

Il justifie ensuite le maintien de ces tendances dans une CGT unique avec droit d'expression et liberté entière ne gênant en rien l'action commune. Cette déclaration de Benoît Frachon s'explique certes par la volonté des révolutionnaires de conserver leur identité, mais elle s'appuie sur une réalité beaucoup plus fondamentale : il existe une seule classe ouvrière (à l'époque ce terme générique est à peu près synonyme de salariat pour le mouvement syndical), mais elle est traversée par des courants qui ne peuvent que se refléter dans le mouvement syndical. Ces courants défendent des orientations différentes, voire divergentes sur le long terme, ce qui ne les empêche pas de s'unir pour l'action. L'attachement constant de la CGTU tout au long de ses quinze ans d'existence à l'unité d'action confirme la reconnaissance et l'acceptation de la part des révolutionnaires d'un pluralisme d'orientations sinon d'organisations.

Cette première rencontre n'aboutit à rien de concret et il faudra attendre la fin janvier pour que les deux délégations se rencontrent à nouveau. Entre-temps, la situation s'est quelque peu modifiée : la CGTU s'attache à réaliser l'unité des syndicats à la base quitte à les inciter à une autonomie momentanée. En janvier plusieurs centaines de syndicats se sont déjà unis. Les deux Fédérations CGT et CGTU des services publics engagées dans des actions importantes appellent à une unité organique rapide[4].

---

4. Le secrétaire de la Fédération CGT des Services Publics et de Santé est Lucien Jayat qui, en 1947, refusera la scission et fera partie des anciens confédérés qui choisiront de rester à la CGT.

Abordant cette nouvelle entrevue qu'elle a suscitée, la CGTU s'appuie sur la résolution de la Fédération CGT des Services Publics qui se présente sous forme d'un projet d'accord entre les deux confédérations. Elle est basée sur le principe de la fusion et se prononce pour l'indépendance du mouvement syndical, le droit d'opinion, le droit pour les tendances de s'exprimer. La discussion se focalise autour de l'indépendance du mouvement syndical et des fractions. Million, représentant de la CGT, s'appuie sur un article de Piatnitski, secrétaire de l'Internationale communiste, dans les Cahiers du Bolchévisme pour affirmer que l'attachement à l'unité affichée par la CGTU ne serait qu'une manoeuvre. Piatnitski y proclamait la volonté des communistes de ne pas renoncer à organiser des fractions au sein du syndicat unifié. Il s'ensuit un dialogue de sourds. Million parle de fractions politiques et exige des unitaires qu'ils condamnent la déclaration de Piatnitski. Frachon refuse d'aborder cette question, du seul ressort, selon lui d'un parti politique[5], et parle de tendances syndicales. Beaucoup plus tard, évoquant ces discussions, Benoît Frachon affirmera avoir été alors personnellement contre les fractions et soulignera le caractère malencontreux de l'article de Piatniski. La manière dont il réitère la position de la CGTU mérite d'être longuement citée dans la mesure où les arguments développés n'ont rien de circonstanciels :

> « ... *Si dans les syndicats doivent entrer tous les ouvriers, ceux qui ont des conceptions différentes les unes des autres pour aboutir à la suppression du salariat et du patronat, comment concevez-vous qu'on puisse cohabiter dans un même syndicat s'il n'y a pas la possibilité, pour les uns et les autres, d'exprimer leur opinion à ce sujet ; concevez-vous qu'un syndiqué qui est convaincu que sa direction de syndicat n'a pas une conception juste sur ce problème, qu'on puisse lui interdire de parler à des membres de son organisation syndicale, de discuter avec eux, d'essayer de les convaincre pour que, dans la prochaine assemblée générale, il ne soit plus seul, mais plus nombreux pour*

5. Les fractions syndicales organisées au grand jour par le Parti communiste, en dehors des structures syndicales, mais se réunissant en parallèle à leurs assemblées, étaient inscrites dans ses statuts.

défendre son propre point de vue à lui et essayer de donner une telle orientation à son organisation ?
C'est ça, les tendances, et, d'une façon plus ou moins organique, plus ou moins flou, dans un mouvement syndical, chez vous comme chez nous, vous n'empêcherez jamais que ces tendances s'expriment et recherchent le meilleur moyen d'imprimer sur les points où il y a fatalement désaccord entre les membres, la conception qu'on a soi-même. Si c'est ça que vous redoutez, nous, nous ne le redoutons pas.
Ce qui nous vaudrait la scission, c'est la volonté d'une fraction – si j'ose m'exprimer ainsi – c'est la volonté d'une tendance d'imposer son opinion à elle en brimant la tendance à côté ; c'est ça qui peut provoquer la division et non pas le libre droit des tendances de s'exprimer, de se défendre et de faire triompher dans les syndicats leur opinion ».

Racamond de son côté, en rappelant qu'il s'est prononcé à l'époque contre l'adhésion **d'organisations** aux CSR[6] précise ce qu'il entend par tendance :

« Le droit qu'ont les hommes qui pensent de la même façon, même s'ils appartiennent à un même parti de se concerter pour faire prévaloir leur point de vue à l'intérieur de l'organisation syndicale, étant entendu que les assemblées régulières sont pleinement souveraines. »

Les positions paraissent inconciliables. Pourtant Frachon propose qu'on s'en tienne au texte de la Fédération CGT des services publics (que les confédérés refusent d'admettre comme base de discusion) en supprimant le passage portant sur les fractions. Les confédérés relancent alors la discussion sur la divergence fondamentale existant entre la CGT et la CGTU sur la question de l'indépendance. Les deux délégations décident d'élaborer chacune un projet de texte commun en vue d'un examen en février par des sous-commissions. Le texte de la CGT se référant aux déclaration de Piatnitski rappelle sa conception de l'indépendance syndicale :

6. Comités Syndicaux Révolutionnaires : voir en page 40.

« L'indépendance absolue du mouvement syndical à l'égard de tous les gouvernements, de tous les partis politiques et de toutes les organisations extérieures est la condition de la reconstitution de l'unité syndicale ; elle est la garantie de son maintien. C'est dire qu'aucune organisation syndicale ne saurait tolérer la création et le fonctionnement dans son sein de « fractions » ou groupements s'attachant à faire triompher sur le plan syndical des mots d'ordre arrêtés à l'extérieur ou se dressant contre l'application de décisions prises par la majorité. Dans le cas où des syndiqués, par l'usage de ces pratiques, fausseraient le libre jeu de la démocratie syndicale ou mettraient en danger l'organisation elle-même, les Syndicats, Unions, Fédérations et Confédération auraient le devoir, pour sauvegarder l'unité syndicale, de mettre un terme à ces agissements par les moyens statutaires. »

La position de la CGTU a évolué dans la mesure où, codifiant le droit des adhérents et les rapports avec les partis politiques, elle abandonne le droit de tendance :

« Les syndicats doivent pouvoir rassembler dans leurs rangs l'ensemble des ouvriers, à quelque parti ou secte philosophique qu'ils appartiennent ou qu'ils soient sans parti.

« Ils doivent vivre, se développer et agir dans l'indépendance à l'égard de la bourgeoisie, de ses institutions, des partis et gouvernements. Cette indépendance suppose que chaque syndiqué a le droit le plus absolu de défendre son opinion sur tous les problèmes qui intéressent la vie de l'organisation syndicale, qu'il ne peut se réclamer, dans les Assemblées et Congrès, que de sa qualité de syndiqué.

« Les Assemblées et Congrès réguliers ont seuls qualité pour décider de toutes les questions intéressant la vie de l'organisation.

« Le syndicat, qui n'a pas à s'immiscer dans la vie des partis politiques, ne saurait combattre les partis qui soutiennent la classe ouvrière dans sa lutte de classe.

« Le syndicat garantit à chacun de ses membres la liberté d'adhérer au parti de son choix et d'y militer comme il l'entend.

« Le syndicat n'admet, dans son sein, que les organismes qu'il crée lui-même par le jeu régulier de ses assemblées, et par l'application de la démocratie syndicale.

« Le syndicat, organisme de défense de la classe ouvrière, lutte contre toutes les formes d'oppression et d'exploitation du capitalisme et combat toutes les tentatives de le détourner de son rôle. Il sympathise avec tout ce qui combat ou tend à supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme ».

Début juin, la Commission exécutive de la CGTU vote un texte comportant une condamnation précise des fractions :

« La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie syndicale ne doivent pas entraîner la constitution dans les syndicats d'organismes agissant comme fraction. Chaque syndiqué étant entièrement libre d'adhérer et de militer dans les organisations politiques et philosophiques de son choix, il ne peut se réclamer dans le syndicat que de sa qualité de syndiqué. »

Cette évolution va permettre une reprise des pourparlers le 27 juin. Le désaccord sur les fractions étant en principe levé, la pierre d'achoppement va porter sur le délit d'opinion. Les confédérés ne semblent pas trop croire au revirement de la CGT et réclament des mesures disciplinaires contre les adhérents coupables d'activité fractionniste : malgré leur supériorité numérique au moment des discussions, ils craignent manifestement l'emprise des militants communistes sur l'organisation. Les unitaires quant à eux ne veulent pas, une fois les fractions rejetées, que l'on puisse sanctionner les individus pour l'expression de leurs opinions (Benoît Frachon évoque clairement les communistes dans la discussion). Ils manifestent d'autant plus leur inquiétude que les représentants de la CGT tendent à limiter le droit d'opinion dans le syndicat aux seules questions corporatives.

Le débat ne permet pas de progresser. Il est déjà clair, par contre, que si les unitaires sont en désaccord sur le non-cumul des mandats politiques et syndicaux, ils sont prêts à la concession.

Sur tous les points Frachon insiste : *« le Congrès tranchera nous nous soumettrons à toutes les décisions du Congrès. Nous resterons à la CGT unique quelles que soient ses décisions. Le Congrès est souverain »* etc. Tout en se situant dans ce cadre, le débat est plus

passionné sur la question de la représentation proportionnelle dans les instances dirigeantes. La discussion sur ce point entretient constamment une ambiguïté : on ne sait jamais exactement si l'on vise l'immédiat, c'est-à-dire la direction qui sortira du Congrès d'unité, ou le long terme. L'incertitude entretenue par les deux parties relance un conflit larvé sur les tendances.

Les unitaires sont favorables à la proportionnelle, les confédérés sont contre : ils sont majoritaires, le principe selon lequel sont élus ceux qui recueillent le plus grand nombre de voix les favorise évidemment. Leurs arguments sont frappés au coin du bon sens, s'il s'agit du long terme : *« Le même délégué ne peut pas toujours être d'accord sur douze, quinze questions dans un Congrès »* dit l'un d'eux. Un autre évoque le déplacement des positions en fonction des questions posées. La question des tendances est donc bien une fois encore sous-jacente.

Le débat se poursuit le 4 juillet sur ce même thème de la proportionnelle. Les déclarations des représentants de la CGTU dépassent manifestement la période immédiate. On perçoit l'élaboration d'une réflexion qui se concrétisera en 1947 avec la volonté de faire participer des militants du courant réformiste à la direction confédérale. Monmousseau, présent à cette rencontre, évoque le Congrès des cheminots de 1920 où la majorité s'est renversée à 1 500 voix près en faveur du courant révolutionnaire. Si l'on avait accepté d'inclure, dit-il, les représentants de ceux qui étaient devenus minoritaires, on aurait évité des fautes graves. Sémard procède au même retour sur le passé en évoquant cette fois la période de la guerre et de l'avant-guerre : *« Si une représentation proportionnelle judicieuse avait existé et s'il y avait eu la compréhension aussi bien de notre part que de la vôtre, nous aurions peut-être évité le pire. »*

Cette question de la proportionnelle dépasse donc largement ce qui sera débattu au Congrès de Toulouse : les ex-unitaires devront-ils disposer de deux ou trois sièges au Bureau confédéral ? Elle prolonge et éclaire celle des tendances. Au Comité confédéral national de la CGT en octobre 1934, Jouhaux, évoquant l'objectif de la réunification précise : *« Je le dis tout cru, l'organisation des minorités dans les différentes instances syndicales, c'est la réorganisation des organes de dissidence, de désagrégation dans notre mouvement »*. Dans l'esprit

de Jouhaux, il s'agit d'imposer l'opinion de la majorité. Dans les déclarations des unitaires en juillet 1935 apparaît beaucoup plus que le souhait d'entretenir les batailles de tendances, celui d'éviter l'écrasement systématique des opinions minoritaires. Elles éclairent, nous semble-t-il, la volonté d'unanimité qui animera la CGT des décennies durant à partir de cette période. Justifiée ou non, cette volonté ne peut être réduite, au début tout du moins, à la recherche d'une pensée monolithique mais au souci d'inclure les minorités dans la décision.

En fait, un seul point aura réellement évolué au cours de ces rencontres, celui des tendances, encore que le communiqué indique deux éléments sur lesquels les désaccords persistent : la représentation proportionnelle et les fractions. La volonté d'unité est suffisamment forte pourtant pour que les deux Congrès qui se déroulent simultanément en octobre 1935 tiennent une séance commune symbolique dans l'euphorie générale.

Renversement de tendance

Les débats devaient rebondir sur l'ensemble des litiges au Congrès d'unification de mars 1936 qui fut tout autre chose qu'une formalité malgré les nombreux chants de l'Internationale qui y furent entonnés. L'examen rapide des statuts adoptés à Toulouse permet de faire le point sur l'essentiel des questions débattues depuis 1934.

L'affirmation d'indépendance est assortie de la possibilité d'actions *déterminées*, de *collaborations momentanées* avec d'autres regroupements. Il est vrai que pour limiter la portée de cette coopération, le texte évoque la *neutralité* à l'égard des partis politiques. Indépendance et condamnation des fractions sont incluses dans le préambule issu d'un texte élaboré par les représentants des deux anciennes Confédérations en juillet 1935.

Le désaccord sur les rapports entre les structures demeure. Pour les ex-confédérés, les Fédérations doivent bénéficier d'une totale indépendance au sein de la CGT, les Unions Départementales n'étant par contre que les représentantes de la Confédération dans le département. Pour les unitaires, la direction doit tenir son autorité de l'ensemble du

mouvement syndical, toutes les organisations, Fédérations, Unions départementales, Syndicats se trouvant sur un pied d'égalité. Pour asseoir cette autorité la Commission exécutive doit être élue par le Congrès des syndicats. L'argument des unitaires en faveur d'une organisation plus centralisée est toujours le même. Sémard le développe à nouveau à Toulouse :

> « *On ne se bat pas avec succès contre les forces organisées, centralisées du capital et de son État ; on ne se bat pas en ordre dispersé, sans une autorité de direction, sans un état-major syndical tenant ses pouvoirs de l'ensemble du mouvement syndical. Ou alors on se fait battre.* »

La position des confédérés l'emporte, le principe du fédéralisme est adopté mais ne s'applique pas aux Unions départementales. « *Les Unions,* dit l'article 24, *sont des filiales de la CGT. Leur secrétaire, délégué au CCN est le représentant officiel de la CGT dans le département* ». La Commission administative et le Bureau confédéral sont élus par le Comité confédéral national.

L'adhésion à la Fédération Syndicale Internationale, incluse dans les statuts a donné lieu à un vote séparé, de même que l'incompatibilité entre les mandats politiques et syndicaux. Les votes au Congrès de 1936 donnant sensiblement le rapport de force entre les deux courants sont les suivants :

Structure confédérale :
pour : 5 700 voix (2 628 syndicats)
contre : 2 609 voix (1 112 syndicats)
abst : 141 voix (51 syndicats)

Incompatibilité des mandats syndicaux et politiques :
pour : 5 508 voix (2 569 syndicats)
contre : 2 411 voix (1 031 syndicats)
abst. : 132 voix (41 syndicats)

Adhésion à la FSI (Fédération Syndicale Internationale) :
pour : 5 463 voix ((2 566 syndicats)
contre : 2 513 voix (1 051 syndicats)
abst. : 243 voix (82 syndicats)

Quant à la proportionnelle, elle se limite au débat sur la composition du Bureau confédéral auquel participeront en définitive deux représentants des ex-unitaires et non trois comme ceux-ci le souhaitaient.

Au Congrès de réunification, le courant réformiste est donc largement majoritaire[7]. A peine trois mois plus tard, la référence à Toulouse, pour définir le rapport de forces, n'a plus aucune signification puisqu'au 15 juin, la CGT totalise déjà 2 560 000 adhérents[8], c'est-à-dire que les nouveaux syndiqués sont plus du triple des anciens représentés au Congrès du mois de mars. A son apogée, au début de 1937, elle en comptera quatre millions[9]. A qui profite la progression ? En toute rigueur, on ne dispose pas d'éléments permettant de situer une répartition exacte puisqu'au Congrès de 1938 les clivages se trouvent brouillés par les positions prises à l'égard de Munich. Les points de repère ne manquent pas cependant.

Pour que ces supputations comportent un quelconque intérêt, encore faut-il que les courants se maintiennent dans la nouvelle organisation. Si la fusion avait été totale, il importerait assez peu de repérer l'origine de tel ou tel dirigeant d'organisation. Or les courants persistent : dès le 14 février 1936, avant la réunification, *La Vie Ouvrière* annonce qu'elle poursuivra sa parution. Les plus anti-unitaires des ex-confédérés (Delmas, Belin, Dumoulin, etc.) créent le 16 octobre la revue *Syndicats* qui se spécialisera dans le pacifisme et l'anti-communisme le plus virulent. On ne dispose d'aucun élément fiable concernant le tirage de cette publication à laquelle Jouhaux aurait apporté sa caution discrète selon différents témoignages[10]. Il semble qu'il n'ait jamais été très élevé.

---

7. Encore convient-il de préciser que le mode de répartition des voix défavorise les ex-unitaires, plus concentrés. Les ex-confédérés ont toujours défendu comme le plus démocratique le principe de la représentation des petits syndicats. Le débat sur ce point ouvert à Toulouse à propos des statuts se poursuivra dix ans plus tard entre les deux courants à nouveau réunis.

8. Contre 785 000 au Congrès. Nous empruntons ces chiffres à Antoine Prost dans l'étude extrêmement rigoureuse qu'il a réalisée sur les effectifs de la CGT, *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*. Librairie Armand Colin, 1964.

9. Les chiffres fluctuent entre quatre et près de cinq millions. Antoine Prost lui-même reproduit un tableau fiable indiquant 4 988 626 adhérents en 1937.

10. Rapportés notamment par Annie Lacroix-Riz : *Unitaires et confédérés d'une réunification à l'autre* (1934-1943), Cahiers d'Histoire de l'IRM n° 15, 1983.

Les données dont on dispose par contre pour *La Vie Ouvrière* qui se présente comme l'organe syndical des partisans de la lutte de classe[11] sont éloquentes : de 16 000 avant juin 1936, le tirage passe à 260 000 en juin 1937. Sans doute serait-il abusif de procéder à un strict parallèlisme, il reste que la diffusion de *La Vie Ouvrière* a été multipliée par 16 alors que les effectifs syndicaux *n'ont fait que* quintupler.

On retrouve ici, dans des proportions bien sûr très différentes, certains des éléments rencontrés en 1919-1920 : dans les périodes de forte intensification des luttes, la syndicalisation profite surtout au secteur industriel privé, plus combatif, dans lequel le courant révolutionnaire est le mieux implanté. Les effectifs de la Fédération des Métaux dirigée par les ex-unitaires[12] vont connaître par exemple une ascension vertigineuse : ils représentent en 1936-1937 environ 20 % de l'effectif confédéré ; au Congrès de 1936 de cette Fédération, la tendance *ex-unitaire* comptabilise 92 % des mandats. L'ensemble des Fédérations dirigées par les ex-unitaires représente une très large majorité des adhérents. Même si l'on tient compte de l'existence de minorités réformistes dans ces organisations, il est clair que dès juin 1936 les ex-unitaires détiennent dans la CGT une majorité qui se renforcera au cours des trois années suivantes. L'affaiblissement du courant réformiste n'est que relatif[13] ; il a profité dans une moindre mesure de l'énorme crue de 1936-1937 dans ses bastions traditionnels de la fonction publique et des secteurs non productifs[14].

La situation n'est pas la même au niveau interprofessionnel, pour ce qui concerne les directions tout du moins : la différence de structures a favorisé les ex-confédérés organisés par département alors que la

---

11. Selon Jacques Girault, le maintien de cette parution aurait pu être conseillé par l'ISR sans que l'on dispose vraiment d'éléments vérifiant cette thèse (J. G. : Benoît Frachon, *op. cit.*).

12. Au moment de la réunification, les ex-unitaires dirigent déjà les Fédérations des Métaux, du Bâtiment, des Cheminots, des Industries Chimiques, du Verre, de l'Agriculture. S'y ajouteront jusqu'en 1939 le Textile, le Papier, les Cuirs et Peaux et le Bois.

13. Les grandes Fédérations qu'il dirige (PTT, Enseignement, Fonctionnaires) doublent leurs effectifs alors que pour l'ensemble de la CGT ils ont quintuplés et par ailleurs il faut, toujours selon les calculs d'Antoine Prost, multiplier par 20 ceux des Industries Chimiques, du Verre et des Métaux.

14. Auxquels il faut ajouter le Livre, le Sous-Sol et quelques secteurs de petites productions.

CGTU l'est par région (les unitaires n'en sont pas moins majoritaires dans la puissante Union départementale de la Seine).

Malgré leur poids dans les syndicats, les ex-unitaires demeureront minoritaires au plan confédéral, y compris après le Congrès de 1938, tant au Comité confédéral national qu'à la Commission administrative alors élue par le Comité confédéral national, position qu'ils n'ont d'ailleurs jamais tenté de forcer, obnubilés qu'ils sont par le souci de maintenir l'unité coûte que coûte.

L'étude à laquelle s'est livré Antoine Prost tend à prouver que l'afflux dont a bénéficié le courant révolutionnaire tient plus à des raisons d'ordre sociologique qu'idéologique : certains secteurs (en gros le tertiaire) plus protégés, plus pondérés constitueraient une sorte de permanence syndicale en période de calme social, axant le mouvement dans un sens réformiste alors que le secteur industriel serait l'objet de poussées de fièvre de caractère révolutionnaire au gré du mouvement des luttes. L'analyse ne manque ni de pertinence ni d'acuité dans la période antérieure, celle des années 1920 mais ne se vérifie pas par la suite : jusqu'en 1939, si la décrue a été forte, elle n'a pas renversé le rapport. La guerre est venue stopper *l'évolution naturelle* du mouvement syndical. Il reste que les ex-unitaires à la Libération conservent d'emblée toutes les positions acquises en 1936-1937. Leur rôle dans la résistance explique certes cette situation mais il se situe bien dans le prolongement d'une stratégie mise en oeuvre dès le Front populaire. On peut donc avancer sans risque d'interprétation que le courant révolutionnaire prend le pas dès 1936 sur le courant réformiste. Il maintiendra cette position au cours des décennies suivantes dans les conditions plus complexes d'un pluralisme élargi mais influencé par cette situation dominante d'un syndicalisme de lutte de classe.

L'avenir donnera par contre raison à Antoine Prost sur un autre point : le syndicalisme français prend dans les années du Front populaire, un caractère de masse[15] avec lequel il renouera dans l'immédiat après-guerre mais qu'il perdra dès 1948 pour ne jamais plus le retrouver, même en 1968. Au fur et à mesure de la régression de ses effectifs, le

---

15. 47,5 % des salariés, agriculture non comprise, sont syndiqués en 1937, selon Antoine Prost.

syndicalisme se replie sur les secteurs à statut comme l'analysait Antoine Prost, à la différence près qu'il ne se concentre pas comme il le prévoyait sur le seul courant réformiste.

Quelle est l'influence réelle de l'unité organique dans l'afflux d'adhésions de cette époque ? Si l'on se réfère à la chronologie des événements, l'unité organique est dans l'air depuis 1934, elle est quasiment certaine dès l'automne 1935 et en tout cas au moment des deux Congrès simultanés de décembre. Or, si les deux courants progressent en 1935, le gain n'a rien de spectaculaire puisqu'on ne retrouve même pas les chiffres de 1932. Peut-être les salariés attendent-ils d'adhérer à la CGT réunifiée ? Dans ce cas, les queues se seraient formées devant les permanence syndicales dès le 7 mars, au lendemain du Congrès. Or c'est au mois de juin, durant les grèves, que commence le grand bond. Un autre fait ne laisse pas d'être troublant : la CFTC a pris fort peu de part à l'impulsion du mouvement de grève, elle ne participe pas à la discussion des accords Matignon[16]. Pourtant, cette CFTC qui vivote depuis sa création connaît le même foudroyant essor que la CGT. Selon Jules Zirnheld[17], les effectifs auraient triplé entre juin 1936 et le début de l'année 1937. Il semble même que cette estimation à chaud soit en dessous de la réalité[18]. Même s'ils n'atteignent pas le dixième de ceux de la CGT, les effectifs de la CFCT de 1936-1937 lui donnent figure d'une véritable centrale syndicale débordant encore assez peu, il est vrai, de ses frontières professionnelles et géographiques. Son taux de progression surtout est du même ordre que celui de la CGT. Il faut donc bien admettre que dans le contexte politique de lutte contre le fascisme et de victoire électorale de la gauche engagée par un programme social, c'est la nécessité d'agir qui pousse les salariés vers l'organisation

---

16. Absence, il est vrai, dont elle n'est pas responsable, ni la CGT, ni le gouvernement ne souhaitant sa participation.

17. Jules Zirnheld, *Cinquante années de syndicalisme chrétien*, Editions SDES, Paris, 1937. La lecture du livre du Président de la CFTC est particulièrement édifiante : en 1937, sur 275 pages il n'en consacre que quatre ou cinq aux *événements de 36*, encore est-ce pour se plaindre de l'hégémonie de la CGT et critiquer le contenu des Accords Matignon.

18. La notion d'adhérent à la CFTC étant à cette époque assez floue, les éléments de comparaison sont difficiles à réunir. L'ampleur de la progression est largement confirmée par les travaux de Michel Launay, *La CFTC, origine et développement*, Publication de la Sorbonne, 1986. Selon lui, la CFTC passe de 156 000 adhérents, en fait 106 000 cotisants réguliers précise-t-il, à 370 000 en décembre 1936 et 415 000 en juillet 1937.

syndicale beaucoup plus que le fait de savoir si ces organisations viennent de s'unir.

Unies d'ailleurs elles le sont de fait, dans l'action, et les salariés se sont engagés avec ceux qui leur semblaient les plus combatifs ou les plus proches de leurs convictions. Nous n'entendons pas démontrer l'absence de correspondance entre la vague de syndicalisation et l'unité organique : elles s'insèrent l'une et l'autre dans un ensemble d'éléments interférant les uns sur les autres. A l'inverse, il serait erroné de se satisfaire de la seule relation quelque peu mythique entre réunification et syndicalisation.

Quoi qu'il en soit, au moment où va s'amorcer le déclin du Front populaire, les trois courants que nous avons vu se structurer au lendemain de la Première Guerre mondiale s'enracinent plus profondément dans le salariat dans un rapport de forces en pleine mutation.

CHAPITRE VII

LA DÉCHIRURE

C'est en 1938 que les oppositions entre les deux courants vont se cristalliser, transposant à l'intérieur de la CGT les fissures qui apparaissent dès l'année précédente au sein du Front populaire pour se transformer en véritable fossé en septembre 1938. Si l'alliance des partis du Front populaire se maintient coûte que coûte jusqu'à l'automne 1938, elle n'est très vite qu'une façade entretenue notamment par les communistes qui tiennent à sauvegarder le front antifasciste. Le premier désaccord de taille apparaît dès 1934 à propos de la rébellion franquiste contre la République espagnole, rébellion bénéficiant très vite de l'appui militaire de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie. La condamnation de la politique de non-intervention adoptée par le gouvernement français à l'instar de l'Angleterre conduit à une certaine recomposition des courants à l'intérieur de la CGT : les deux principales tendances, révolutionnaire et réformiste, demeurent mais cette dernière se divise sur l'attitude à adopter à propos de la question essentielle de la guerre et de la paix.

Pour comprendre l'écho rencontré par un pacifisme de capitulation, il faut se situer dans le contexte d'une époque encore profondément marquée par le traumatisme de la grande guerre. Entre la lutte contre la guerre et la lutte contre le fascisme, la cause n'est pas toujours bien entendue. C'est dans la brèche de cette hésitation populaire que s'engouffre le courant de pacifisme à tout prix incarné par Belin,

Dumoulin, Delmas et les militants regroupés autour de la revue *Syndicats* dont la plupart sombreront dans la collaboration avec Vichy durant l'occupation. L'unité de la CGT sera alors maintenue grâce à l'alliance entre les ex-unitaires et une partie du courant réformiste (que l'on désignera sous le terme de *centriste*) conduite par Jouhaux. Isolant le courant pacifiste, la CGT prend une part active, avec le Parti communiste, à la solidarité avec l'Espagne républicaine. Elle parvient à surmonter le deuxième point de friction portant sur la *pause* sociale préconisée ou plutôt décidée par Léon Blum. Le désaccord se régle en fait sur le terrain, les grèves avec occupation reprenant devant la contre-offensive patronale et la politique anti-sociale inaugurée par Chautemps succédant à Blum en juin 1937 (le secteur public est cette fois largement présent dans l'action).

L'alliance politique ne cesse pendant ce temps de se dégrader : des réticences apparaissent de plus en plus dans les rangs radicaux et même socialistes à l'égard de la participation des communistes à la majorité. Ceux-ci, de leur côté, se trouvent pris dans la contradiction de leur appui de principe aux gouvernements du Front populaire et la mise en œuvre de politiques qu'ils ne peuvent que condamner : répression des mouvements sociaux en France, répression des mouvements nationaux dans les colonies, capitulation devant l'expansionnisme nazi : il n'y a aucune réaction de la France à l'Anschluss intervenant en pleine vacance du pouvoir entre la chute de Chautemps le 4 mars 1938 et le deuxième gouvernement Blum mis en place le 18. Le Front populaire s'enlise définitivement le mois suivant avec le gouvernement Daladier qui tourne délibérément le dos aux engagements pris par le Rassemblement tant sur le plan économique et social qu'en politique extérieure. C'est dans ce domaine qu'interviendra la rupture : le 29 septembre sont signés les accords de Munich entre l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste et les démocraties française et anglaise permettant à Hitler de faire main basse sur les Sudètes, accords ratifiés le 4 octobre à l'Assemblée par tous les groupes, communiste excepté. Cette emprise du pacifisme basée sur l'illusion que la capitulation favorise la paix aura de graves répercussions sur l'unité de la CGT.

Le patronat s'engouffre dans la brèche ouverte par l'éclatement d'un Front populaire relégué au rang des symboles dans des discours

incantatoires mais n'ayant plus de réalité ni dans l'exercice du pouvoir, ni dans les alliances politiques. Les voix des partis de gauche accordées à Daladier ne sauvent même pas les meubles puisqu'il est également appuyé par la droite. Quant à l'alliance, elle prend officiellement fin avec le départ des radicaux du Comité national de rassemblement populaire le 10 novembre 1938.

Le Congrès de Nantes

Le Congrès confédéral qui se tient à Nantes du 14 au 17 novembre se déroule dans le cadre d'une actualité particulièrement tendue. Munich cristallise radicalement les désaccords internes. Avant la signature des accords, une énorme opération d'intoxication a été organisée avec rappel de réservistes, exercices de défense passive et autres mesures faisant craindre un conflit imminent. Au beau milieu de cette psychose de guerre, Munich apparaît à beaucoup, y compris dans la classe ouvrière, comme un véritable soulagement. Belin et les militants regroupés autour de *Syndicats* en profitent pour pousser leur propagande de pacifisme à tout prix assorti d'anticommunisme virulent. Au Comité confédéral national d'octobre 1938, ils présentent une motion défendue par Dumoulin, approuvant les accords de Munich. La motion de synthèse proposée par Jouhaux et finalement adoptée à une écrasante majorité (appuyée par les ex-unitaires, il ne lui manque que la quinzaine de voix de *Syndicats*) prend malgré son ambiguïté un véritable caractère anti-munichois, opposant au pacte à quatre l'idée d'une conférence internationale avancée par Roosevelt.

L'abdication de Munich et la réaction sociale ne peuvent être appréhendées comme deux événements indépendants. Pour la bourgeoisie française, le Front populaire personnifie à la fois la lutte contre le fascisme intérieur comme extérieur et une agitation sociale de type révolutionnaire. La revanche contre cette intrusion du peuple dans la direction des affaires publiques devait donc revêtir les deux dimensions. L'interaction apparaît de façon évidente lorsqu'on examine les luttes de cette période : elles sont importantes au cours du printemps, notamment marqué par la grève des 130 000 métallurgistes de la région parisienne,

reprennent en septembre pour s'effondrer dans la première quinzaine d'octobre. Munich stoppe l'élan d'un mouvement social qui promettait de prendre de l'ampleur.

L'apogée de cette contre-attaque prend la forme des décrets-lois Daladier-Raynaud (Paul Raynaud est ministre des Finances depuis le 1er novembre) promulgués les 12 et 13 novembre, exactement à la veille du Congrès de la CGT.

Les décrets-lois édictés au nom de la défense nationale constituent une véritable déclaration de guerre contre les salariés. Ils comportent des mesures fiscales draconiennes, des dérogations à la loi des 40 heures, ainsi que de sérieux moyens de répression antisyndicale en cas d'opposition à ces dispositions. Cette douloureuse actualité va fournir ses grands thèmes au Congrès. Trois points y sont essentiellement débattus :

- La position à l'égard de Munich, et plus largement l'attitude syndicale à l'égard de la guerre et de la paix, le rapport entre les principes généraux et la situation particulière ;
- L'indépendance, thème relancé par ceux qui, se rangeant sur les positions de la bourgeoisie la plus craintive recusent toute relance du Front populaire ;
- L'attitude à opposer aux décrets-lois posant de façon sous-jacente la question de la nature de l'action syndicale : luttes de masse ou recherche de compromis.

Porter appréciation sur ce Congrès n'est pas simple. Il a été le plus souvent présenté comme un Congrès fratricide, particulièrement violent et marquant des oppositions irréductibles. Tout cela est vrai, surtout pour ceux qui ont le privilège de bénéficier du recul de l'histoire. La violence des attaques des partisans de *Syndicats* préfigure effectivement ce qui se passera un an plus tard, mais ils sont à ce moment-là mis en minorité. C'est la première fois dans l'histoire de la CGT que les deux principales tendances, lorsqu'elles se trouvent dans la même organisation ne se séparent pas en deux blocs compacts. Le Congrès de Nantes aurait-il pu être l'amorce d'un syndicalisme dépassant la bi-polarité de ces deux monolithes figés dans leur discipline de vote ? Il est évidemment impossible de le savoir. Il reste qu'en cette année 1938, la branche réformiste se dédouble et que les alliances se modifient.

Trois courants apparaissent à ce Congrès :

Syndicats dont le foyer est constitué par le Syndicat des instituteurs dirigé par Delmas, les ex-unitaires et les réformistes regroupés autour de Jouhaux (les centristes). Les militants de *Syndicats* sont des munichois acharnés et des anti-communistes convaincus : ils réclament la dissolution des cellules communistes, et pour faire bonne mesure, des récentes amicales socialistes, sur les lieux de travail. Leur volonté d'action contre les décrets-lois est extrêmement tiède. Delmas assimile par exemple la grève à la révolution violente :

> « *La révolution violente pour demain,* dit-il, *je l'écarte. Non pas que nous serions incapables de la faire. Je songe en particulier à cette grève générale dont l'idée plane dans le fond de cette salle et qui pourrait être réalisée demain matin, apportant le trouble dans la production, dans la vie même du pays...* »

L'intervention de Dumoulin résume assez bien les positions de *Syndicats* : usant de sophisme avec une belle aisance, il reproche aux centristes d'avoir abandonné la notion de classe contre celle de nation. L'abandon de la lutte nationale contre le fascisme représenterait alors le parangon de la position de classe. Il utilise la même réthorique pour condamner la liaison permanente avec le Front populaire : l'alliance avec des partis non ouvriers, ne peut qu'édulcorer les positions de classe de la CGT. Cette pureté de classe ne l'empêche pas d'accorder un satisfecit à la bourgeoisie pour lui avoir apporté la paix avec Munich. « *Mieux vaut* », affirme-t-il à ce sujet, « *une paix non brillante, je ne dis pas humiliante, une paix non brillante, qu'une guerre qui aurait assuré notre destruction et fait disparaître ce qui demeure de civilisation* ».

La position des ex-unitaires est nette dans son énoncé initial. A propos de Munich, Nédelec est sans fioritures :

> « *Munich, ce n'est pas, comme on veut nous le faire croire, le sauvetage de la paix, c'est en réalité le sauvetage de Hitler et Mussolini. C'est un attentat contre le peuple, c'est une machine de guerre contre le peuple.* »

Ils se prononcent pour une condamnation ferme et surtout pour une action précise contre les décrets-lois, position contenue dans une motion

déposée par l'un d'entre eux (Delobelle), retirée ensuite dans un souci unitaire. C'est le souci d'unité qui les fait accueillir les accusations de colonisation et les attaques violentes des partisans de *Syndicats* avec sang-froid. Benoît Frachon écrira plus tard à propos de ce Congrès et des hommes de Belin :

> « *Je pense toujours que si les syndiqués avaient été démocratiquement consultés, ils auraient débarrassé nos organisations de ces traîtres avant qu'ils aient pu accomplir la sale besogne dont ils étaient chargés : faire éclater la CGT de l'intérieur.* »[1]

Mais on ne refait pas l'histoire et il n'est pas certain que Jouhaux et ses amis auraient suivi. Ceux-ci se trouvent alors dans une position très difficile : si Jouhaux ne partage pas les ardeurs pro-munichoises et surtout les amitiés politiques de Belin, son orientation sur ce point n'est pas d'une grande clarté. Son attitude à l'égard de l'action n'est pas beaucoup plus ferme. A différentes reprises dans la discussion, il fustige les décrets-lois mais ne leur oppose qu'une *politique de construction* ou *un plan constructif* d'ailleurs non définis, sans évoquer l'action de masse à leur opposer. Jouhaux pourtant ne veut pas se retrouver dans la dépendance de Belin et refuse la scission à laquelle celui-ci voudrait l'entraîner.

Quel est le rapport de forces exact ? D'après le vote des motions, *Syndicats* recueille environ 30 % des voix. La volonté unitaire des militants révolutionnaires, le souci partagé d'éviter la scission ont conduit à une alliance entre ex-unitaires et centristes sur les questions de la paix et de l'indépendance. On peut affirmer, malgré ce manque de données, que les ex-unitaires sont majoritaires. Au-delà des comptabilisations qui peuvent être faites de l'influence des uns et des autres dans les oganisations confédérées, le climat du Congrès l'indique assez clairement. L'intervention de Dumoulin nous servira là encore de référence. Il se plaint de la représentation au Congrès qui favorise les jeunes syndiqués (qui représentent effectivement alors l'écrasante majorité de la CGT et sont généralement plus favorables aux ex-unitaires qu'aux réformistes). Plus loin il exhorte les centristes d'abandonner leur motion à laquelle il sait que se rallieront les ex-unitaires et leur demande

---

1. Benoît Frachon, *Mémoires de lutte 1902-1939*, Editions Sociales, 1981.

d'accepter **d'être minoritaires.** L'ensemble du courant réformiste (si l'on peut encore classer les amis de Belin et Dumoulin sous cette étiquette) est donc encore manifestement minoritaire à Nantes, d'autant plus minoritaire que le mode de désignation des délégués le favorise, comme nous l'avons déja vu.

L'échec du 30 novembre

Malgré le précédent de 1936 où les grèves se sont étendues sans mot d'ordre central, la tradition de l'attente d'une décision d'en haut est encore très forte à cette époque. Durant le Congrès, une foule de télégrammes arrive des syndicats disant leur volonté d'action et attendant un mot d'ordre avec impatience. Or le souci de l'unité conduit à une motion mi-chèvre mi-choux qui n'a pu que freiner la combativité ouvrière.

La résolution, votée à l'unanimité, reprend l'essentiel des positions de Jouhaux : élaboration d'un plan, appel aux parlementaires, alerte à l'opinion publique. Une journée de protestation est décidée, mais le moment choisi, un samedi (le 26 novembre) lui confère un caractère assez formel. Il est seulement question de *préparer le recours à l'arme suprême si elle devient indispensable.*

La décision d'action, hypothétique et fort peu enthousiaste est renvoyée au bureau et à la Commission administrative. Les réformistes majoritaires dans ces instances et sur ce point réunis, réussissent à renvoyer la décision à la Commission administrative du 25 novembre : la grève de 24 heures, sans occupation ni manifestation, est décidée pour le 30.

Las d'attendre un mot d'ordre, de nombreuses entreprises se mettent en grève avec occupation à partir du 21, essentiellement dans la chimie et la métallurgie. L'absence d'un mouvement général qui aurait pu être puissant permet au gouvernement d'organiser une répression féroce. Ainsi la grève et l'occupation des usines Renault le 24 sont stoppées le soir même par une évacuation brutale. Lock-out, licenciements, arrestations et condamnations s'abattent sur des centaines de salariés. Le gouvernement comme le patronat, encouragés par les premiers succès,

obtenus grâce aux atermoiements de la direction de la CGT, veulent aller à l'épreuve de force afin de mater définivement la résistance ouvrière.

Les appréciations sur l'ampleur du mouvement du 30 demeurent encore aujourd'hui contradictoires. L'unanimité se fait par contre parmi les historiens pour considérer l'échec de la journée : échec dans le sens où la répression qui l'a accompagnée a mis un coup d'arrêt à l'action revendicative et qu'elle a réussi à couper la classe ouvrière du reste de la population.[2]

A presque vingt ans de distance, on retrouve ici certains ingrédients de la défaite ouvrière de 1920 : dans un cas comme dans l'autre, l'échec va exacerber les tensions existant entre les courants et contribuer au climat de scission, même s'il ne s'agit certainement pas dans les deux cas de la cause principale. L'analogie vaut surtout pour la paralysie qu'imprime au mouvement revendicatif les dissensions entre courants au sein d'une même organisation et la volonté de les surmonter conduisant à des compromis peu propices au développement de l'action.

Jusqu'au Congrès, les deux courants ont pu coexister et dépasser leurs divergences. Munich et les désaccords profonds sur les moyens de préserver la paix avait creusé une première faille dans l'unité interne de la CGT. La résolution adoptée à Nantes aurait pu cependant servir de ralliement. On espérait même parmi les ex-unitaires qu'elle pourrait ressouder les rangs dispersés du Front populaire.

Les dissensions beaucoup plus feutrées mais tout aussi profondes sur les conceptions de l'action syndicale contribuent à affaiblir la CGT. L'attitude des uns et des autres entre le 25 et le 30 est symptomatique : tandis que Frachon et les siens s'activent pour la réussite d'une journée d'action déjà compromise par les atermoiements des dirigeants depuis la promulgation des décrets-lois, Jouhaux et Belin tentent d'ultimes et inutiles démarches pour obtenir des concessions du gouvernement.

Depuis la réunification et le flot d'adhésions réalisées dans les luttes, un débat plus ou moins ouvert oppose les réformistes, que ces renforts gênent dans leur politique traditionnelle de recherche du compromis,

---

2. Pour une connaissance plus précise du développement de cette journée, on pourra lire l'étude très documentée de Jean-Marc Gayman, Aspects de la lutte des classes en 1938, *Cahiers d'Histoire de l'Institut Maurice Thorez*, n° 1213, 1975.

et les révolutionnaires pour qui ils constituent un moyen d'élargissement de l'action. A Nantes ce débat émerge au grand jour. Nédelec s'étonne par exemple des réserves faites par Dumoulin à propos du grand nombre d'adhésions. Le syndicat de masse dit-il est nécessaire. Moins spectaculaire que l'opposition sur la politique extérieure, cette division entre un syndicalisme de masse et ce qu'on appellerait aujourd'hui un syndicalisme institutionnel n'en est pas moins profond. Elle jouera un rôle dans la déliquescence qui touchera le mouvement syndical après la défaite du 30 novembre.

1939, l'unité ruinée

Au cours de l'année 1939, les divisions se creusent nourries de la défaite ouvrière de novembre 1938, de la répression, de l'agressivité grandissante du camp pacifiste et de la défection de nombreux adhérents[3].

Désormais les amis de Belin qui ont échoué à Nantes dans leur entreprise sont engagés dans le processus de scission. Ils militent pour un syndicalisme *constructif, pacifiste et anticommuniste* dans lequel ils espèrent entraîner les centristes. L'alliance passée à Nantes entre centristes et ex-unitaires, résiste mal au déclin entamé après le 30 novembre. Jouhaux demeure opposé à la scission mais espère venu le temps où le reflux des actions de masse et de la syndicalisation rétablira le rapport de forces en faveur du courant réformiste. Les centristes prennent pourtant très peu d'initiatives, se laissant déborder par les partisans de *Syndicalisme*. Quant aux ex-unitaires, s'ils demeurent majoritaires dans l'ensemble de la CGT, les concessions qu'ils ont multipliées de crainte de nuire à l'unité, les met dans une position difficile dans la direction confédérale : refusant d'effrayer par des prétentions hégémoniques, ils demeurent minoritaires au bureau, à la Commission administrative et au Comité confédéral national.

---

3. Il faut tout de même relativiser l'effet de la désyndicalisation. Malgré la chute réelle des effectifs on estime à 2 854 912 le nombre de syndiqués CGT en 1939, toujours selon les données fournies par Antoine Prost.

Poursuivant leur action dans les syndicats, ils entendent faire prévaloir les conceptions d'un syndicalisme de classe auprès des ex-confédérés tout en essayant de rallier des forces nouvelles. Le contexte de luttes difficiles et exclusivement défensives ne favorise pas particulièrement leurs desseins.

Si le jeu des analogies doit être utilisé en histoire avec beaucoup de circonspection, il est pourtant intéressant de relever les similitudes dans les causes de la scission à pratiquement vingt ans d'écart et dans un contexte différent : en 1921, le courant révolutionnaire est en passe de devenir majoritaire ; en 1939, il est majoritaire mais ne détient pas la direction, ce qui ne peut être durable. En 1921, le poids de la situation internationale avec la naissance de l'URSS est très lourd dans le contentieux opposant les deux courants ; en 1939, il est écrasant. L'antibolchévisme de 1921, l'anticommunisme de 1939 attisent les mêmes haines. En 1921 comme en 1939 un désaccord sur la conduite de l'action syndicale a été sanctionné par un grave échec des luttes ouvrières l'année précédente.

Nous trouvons là réunis tout un faisceau d'éléments conduisant tout droit à la scission sans que pour autant l'histoire balbutie. Le prétexe de 1921 fut l'existence des *Comités syndicaux révolutionnaires*. L'étincelle qui manquait en 1939 arrive de façon inespérée sous la forme de la signature du pacte germano-soviétique.

Cet accord surprend tout le monde. Par la suite, des arguments, non dénués de fondement furent développés pour justifier cette entente contre-nature : le sabotage des négociations par les Anglo-français peu soucieux de s'engager dans une alliance militaire avec Moscou, l'impréparation de l'armée rouge alanguie par les purges, etc. Mais à l'époque, les ex-unitaires sont pris de court : profondément anti-fascistes, convaincus que le nazisme constitue la menace de l'heure, ils demeurent avant tout les défenseurs acharnés de la patrie du socialisme qui ne peut trahir l'internationalisme prolétarien. Il ne peut donc être question pour eux de désavouer une initiative soviétique, aussi surprenante qu'elle leur paraisse.

Pour les partisans de *Syndicats*, le pacte est une véritable aubaine : ils prennent les ex-unitaires à contre-pied en se parant du vertueux manteau de la défense de la patrie ; ils savent de plus que les centristes résisteront difficilement cette fois à un argument aussi solide.

La presse communiste est saisie le 25 août, deux jours après la signature du pacte. *La Vie Ouvrière* qui ne sera interdite que le 25 septembre, tente de maintenir le cap sur l'unité. *Syndicats,* de son côté, mène campagne pour l'éviction des communistes. Belin et ses partisans parviennent à imposer leur position le 18 septembre, les six membres du Bureau confédéral ex-confédérés et 16 membres de la Commission administrative présents à Paris adoptent un texte flétrissant la trahison soviétique contre la paix ajoutant : *« Il n'y a plus de collaboration possible avec ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu condamner une telle attitude, brisant le principe de solidarité humaine qui est l'honneur de notre mouvement ouvrier ».*

La Commission administrative de la semaine suivante confirme cette condamnation par 24 voix dont 3 avec réserve contre 5 (des ex-unitaires) et 19 abstentions (dont 16 pour cause de mobilisation).

On hésite souvent à parler de scission à propos des exclusions de 1939, la répression qui frappe alors les dirigeants communistes, syndicalistes compris, servant en quelque sorte de voile à une décision parfaitement délibérée : la motion de la direction confédérale date du 18 septembre, or si la répression frappe les militants communistes dès le 25 août, l'arrêt de dissolution du Parti communiste et des organisations dirigées par ses membres n'intervient que le 26 septembre. Il n'y a donc pas simple concomitance entre la décision d'exclusion et les dissolutions officielles qui interviendront massivement à partir de ce 26 septembre, une semaine après le verdict du Bureau confédéral. On pourra certes objecter qu'il était loisible aux militants communistes *d'abjurer* en condamnant le pacte ; les dirigeants réformistes connaissaient suffisamment l'état d'esprit des militants révolutionnaires pour savoir qu'ils n'en feraient rien : le 18 septembre a bien vu l'éviction d'un courant par un autre, la mise à mort de l'unité organique avec cette circonstance aggravante que toute possibilité de reconstitution légale du courant exclu lui était interdite.

Les ex-unitaires, victimes et des dissolutions officielles et de l'épuration interne qui bien souvent s'épaulent, ne renoncent pas pour autant à l'unité. Benoît Frachon, Julien Racamond et cinq membres de la Commission administrative non mobilisés écrivent le 30 septembre dans une revue de la III[e] Internationale paraissant à Bruxelles :

« La CGT, libre, indépendante des partis, des gouvernements, des puissances occultes de la finance et de l'industrie, continueront à défendre les intérêts des travailleurs contre tous ceux qui voudront en faire un instrument du capital. »[4]

Ils conduiront effectivement ce combat dans la clandestinité jusqu'aux retrouvailles discrètes de 1943 et le renouveau, à la Libération, du syndicalisme de masse issu de la jonction entre l'action de classe et la lutte nationale.

Les semailles de 36

Les acquis sociaux du Front populaire sont considérables mais ne constituent pas les seules avancées semées au cours de cette période.

- 1936 et les années qui suivent ont montré le rôle majeur que pouvait jouer le mouvement syndical dans la nation. Ce précédent historique inquiète considérablement la bourgeoisie d'alors qui pèsera de tout son pouvoir pour briser le cour de ce dynamisme : l'unité.

- 1936 consacre la jonction concrète entre intérêt de classe et intérêt national qu'aucun des courants n'était parvenu jusqu'alors à concilier.

- 1936 voit l'avènement d'un syndicalisme de masse inconnu jusqu'alors en France. Les conceptions élitistes des uns, l'excès de politisation des autres, les querelles publiques et un rapport de forces défavorable ont nourri un syndicalisme entretenant des liens difficiles avec la masse des salariés. 1936 fait sauter ces barrières et ouvre une parenthèse dans la tradition du syndicalisme français : le syndicalisme de masse renaît, en effet, en 1945 fort de l'espoir du Front populaire cultivé et élargi dans la Résistance. Il est vrai que cette conception est essentiellement portée par le courant révolutionnaire entraînant avec lui la majorité des jeunes générations de militants.

- 1936 modifie enfin le rapport du syndicalisme au politique : comment défendre le principe de l'indépendance à tout prix, (plus proche dans l'esprit de beaucoup d'une neutralité souvent bienveillante

---

4. Cité par Jacques Girault, *op. cit.*

à l'égard de certaines politiques) alors que les succès du Front populaire sont le fait de la rencontre du syndical et du politique. Cette évolution, bénéfique à l'époque, subira des avatars moins positifs dans la mesure où elle sera idéalisée et modélisée par les générations suivantes, produisant notamment le Programme commun soutenu par la CGT.

L'ensemble de ces avancées sont-elles dues à l'unité organique ? A coup sûr puisque c'est la forme qu'a prise l'unité à ce moment. Les uns comme les autres aspiraient à reconstruire *la vieille CGT* et auraient perçu comme un renoncement à cet objectif le fait de s'engager dans l'unité d'action. Cette position à vrai dire était surtout celle des réformistes mais correspondait assez bien à la conception léniniste du syndicalisme qui était alors celle du courant révolutionnaire : une seule classe ouvrière, un seul syndicat dans lequel agissent les révolutionnaires afin de faire mûrir la conscience de classe, même si les directions sont réformistes, voire réactionnaires. A bien y regarder, ce qui s'est passé en 1936 pour faire face à un péril commun ressemble plus à un front unique qu'à une réelle unité organique.

1936 a prouvé en tout cas que les deux principaux courants du syndicalisme étaient capables de s'unir et de faire progresser le mouvement ouvrier dans son ensemble. Etaient-ils réellement capable de cohabiter durablement ? C'est ce que l'histoire devait trancher au cours de la décennie suivante après bien des rebondissements.